

Université de Montréal

Victime ou pas ? : le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave
médiatisé.

Par
Félicia Charland-Finaldi

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de
Maîtrise en criminologie (M.Sc.), option mémoire

Juin 2017

© Félicia Charland-Finaldi, 2017

Résumé

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons au vécu de proches d'individus ayant commis un crime grave médiatisé. L'objectif général était d'explorer le vécu des proches de contrevenants. Pour ce faire, quatre sous-objectifs ont été mis de l'avant, soit 1) explorer les perceptions des proches de contrevenants sur les conséquences du crime; 2) comprendre le vécu des proches par rapport aux perceptions des autres; 3) explorer les perceptions des proches sur leurs besoins et 4) mettre en lumière le rôle joué par les médias sur le vécu des proches de contrevenants. Afin de répondre aux objectifs, sept proches d'individus (N=7) ayant commis un crime médiatisé ont été interviewés dans le cadre d'entrevues semi-dirigées. Une analyse thématique a ensuite été effectuée en lien avec les différents objectifs de recherche. L'analyse des résultats nous a permis de révéler qu'il existe un conflit entre la perception des participantes et celle de la société. Ces dernières ont rapporté se sentir associées au criminel et vivre également une perte de contrôle. Or, toutes ont mentionné l'absence d'empathie de la part de la société et un manque d'intérêt général face à leur bien-être (objectif 1 et 2). Les analyses nous ont également permis d'identifier les souffrances découlant du conflit, soit le sentiment de doute et de blâme vécu par le proche et les besoins découlant du conflit, soit le besoin d'information, le besoin d'aide financière, ainsi que le besoin d'aide psychologique et de support (objectif 3). De plus, le sentiment de honte, la perte de vie privée et les réactions peu sensibles des autres sont tous des thèmes qui sont ressortis lors des analyses en lien avec le rôle des médias sur les souffrances et les besoins des participants (objectif 4). Finalement, sans que nous n'ayons questionné cet aspect directement en lien avec le rôle des médias, le

thème des besoins et du bien-être des enfants lors de la médiatisation du crime a été relevé dans les discours des répondants.

Mots clé: Proche de contrevenants; crime médiatisé; souffrances des proches de contrevenants; besoin des proches contrevenants, recherche qualitative.

Abstract

In this study, we are interested in the experiences of relatives of offenders, who have committed a crime. The general objective of this study is to explore the experience of offenders' relatives. In order to do this, four sub-objectives have been proposed: 1) to explore the perceptions of relatives regarding the consequences of the crime; 2) understanding the experience of offenders' relatives regarding how they are perceived by others; 3) explore the perceptions of the offenders' relatives regarding their needs; and 4) highlight the role of the media on the experiences of offenders' relatives.

In order to meet these objectives, seven relatives of offenders ($N = 7$) who committed a mediatized crime were interviewed in semi-directed interviews. A thematic analysis was then carried out in relation to the various research objectives. The analysis of the results revealed that there is a conflict between the perception of participants and the perception of society. The latter were reported to feel associated with the criminal and also experienced a loss of control. All of the participants mentioned the lack of empathy on the part of society and a lack of interest in their wellbeing (objective 1 and 2). The analysis also allowed us to identify the suffering arising from the conflict, experienced by respondents who often felt doubt and blame while also experienced needs such as the need for information, the financial need, and the need for psychological aid/support (objective 3). Also, the feelings of shame, loss of privacy and insensitive reactions by others were all themes that emerged during the analyzes related to the role of the media on the suffering and needs of the participants (objective 4). Finally, without questioning this aspect directly related to the role of the media, the themes of needs and the well-being of

the children during the mediatization of the crime was noted in the narrative of the respondents.

Keywords: Family of offender; Mediatized crimes; Suffering of relatives of offenders; needs of offender family, qualitative research.

Table des matières

RÉSUMÉ	II
ABSTRACT	IV
TABLE DES MATIÈRES	VI
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES ANNEXES	X
MOT DE REMERCIEMENT	XI
CHAPITRE 1: RECENSION DES ÉCRITS	1
1. INTRODUCTION	1
2. LA VICTIME	3
2.1 <i>Définition de victime</i>	4
2.2 <i>Catégorie de victime</i>	5
2.3 <i>Construit social du mot victime</i>	8
3. LES PROCHES DES AUTEURS DU CRIME	11
3.1 <i>Conséquences d'être un proche de contrevenant</i>	11
3.1.1 <i>Conséquences émotionnelles et psychologiques</i>	11
3.1.2 <i>La stigmatisation des proches de contrevenants</i>	14
3.1.3 <i>La seconde victimisation</i>	15
3.2 <i>Besoins des proches de contrevenants</i>	17
3.2.1 <i>Besoins financiers</i>	18
4. LA TENDANCE DES MÉDIAS DEPUIS LES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES	22
4.1 <i>Caractéristiques de la couverture médiatique</i>	23
4.2 <i>Le contenu médiatique en matière de criminalité</i>	24
4.3 <i>L'impact des médias sur le vécu des proches de contrevenants</i>	25
5. COMPRENDRE LE CONFLIT ENTRE LE VÉCU DES PROCHES DE CONTREVENANTS ET LES RÉACTIONS SOCIALES.	27
5.1 <i>La théorie du Juste Monde</i>	27
5.2 <i>L'interactionnisme symbolique</i>	32
6. PROBLÉMATIQUE	36
7. RÉSUMÉ DU CHAPITRE	39
CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE	40
1. MÉTHODOLOGIE	40
1.1 <i>Objectifs généraux et spécifiques de l'étude</i>	40
1.2 <i>Les choix méthodologiques</i>	41
1.2.1 <i>Devis de recherche</i>	41
1.2.2 <i>Entretiens semi-directifs</i>	42

1.3 <i>La stratégie d'échantillonnage</i>	43
1.3.1 Critères de sélection	43
1.3.2 Le recrutement.....	45
1.4 <i>Les participants</i>	46
1.5 <i>Instruments de collecte de données</i>	47
1.5.1 La consigne de départ et les sous-consignes.....	47
1.5.2 Le contexte des entretiens.....	49
2. PROCÉDURE D'ANALYSE	51
2.1 <i>Analyse thématique</i>	51
3. LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	53
4. ÉTHIQUE	55
5. RÉSUMÉ DU CHAPITRE	55
CHAPITRE 3: RÉSULTATS	57
INTRODUCTION	57
1. LA DYNAMIQUE ENTRE LA PERCEPTION DES PROCHES DE CONTREVENANTS ET LA RÉACTION DES AUTRES	58
1.1 <i>La perception des proches</i>	58
1.1.1 Se sentir victime.....	58
1.1.2 L'association au criminel.....	58
1.1.3 L'injustice	59
1.1.4 La perte de contrôle.....	60
1.1.5 Pas victime	60
1.2 <i>L'absence de reconnaissance</i>	61
1.2.1 L'absence d'empathie	61
1.2.2 Le blâme.....	62
1.2.3 Le doute	63
2. L'IMPACT DU CONFLIT SUR LES BESOINS	65
2.1 <i>Besoin d'information</i>	65
2.2 <i>Manque de service</i>	66
2.3 <i>Le besoin de reconnaissance</i>	67
2.4 <i>Besoin d'aide financière</i>	68
2.5 <i>Besoin d'aide psychologique</i>	69
2.6 <i>Besoin de support</i>	70
3. LE RÔLE DES MÉDIAS	72
3.1 <i>Le rôle des médias sur la souffrance</i>	72
3.1.1 Sentiment de honte	72
3.1.2 Perte de vie privée sur soi.....	73
3.1.3 Perte de vie privée sur toute la famille	74
3.1.4 Seconde blessure	74

3.2 <i>Le rôle des médias sur les besoins</i>	76
3.2.1 <i>Besoin de protection de leur vie privée</i>	76
3.2.2 <i>Besoins et bien-être des enfants</i>	77
4. RÉSUMÉ DU CHAPITRE	79
CHAPITRE 4: DISCUSSION	81
1. DÉFINITION DE VICTIME	81
2. CONSTRUCTION SOCIALE DE VICTIME	84
3. THÉORIE DU JUSTE MONDE	85
4. THÉORIE DE L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE	87
5. LES BESOINS DES PROCHES DE CONTREVENANTS	89
6. RÔLE DES MÉDIAS	91
6.1 <i>Rôle des médias sur souffrance</i>	91
6.2 <i>Rôle des médias sur les besoins</i>	92
6.3 <i>Contribution pratique</i>	94
6.4 <i>Forces et limites de l'étude</i>	95
7. CONCLUSION	97
BIBLIOGRAPHIE	100
ANNEXE 1- FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	XIII
ANNEXE 2- CERTIFICAT D'ETHIQUE	XVI
ANNEXE 3 - GRILLE D'ENTREVUE	XVII
ANNEXE 4- FICHE SIGNALÉTIQUE	XIX

Liste des Tableaux

Tableau I: Caractéristiques des participants 47

Liste des annexes

Annexe 1 : Formulaire de consentement

Annexe 2 : Certificat d'éthique

Annexe 3 : Grille d'entrevue

Annexe 4 : Fiche signalétique

Mot de remerciement

Le présent mémoire n'aurait pas été possible si cela n'avait été de plusieurs individus qui, tout au long de ce projet, ont su m'apporter le soutien nécessaire.

D'abord, un énorme remerciement à ma directrice, Jo-Anne Wemmers, qui a su me guider dans les différentes étapes de mon projet. Merci mille fois pour votre aide.

Merci aussi à tous ceux qui m'ont aidée à réaliser cette étude, c'est-à-dire les intervenants qui travaillent pour l'Organisme Clé oeuvrant pour les proches de contrevenants qui nous a permis d'avoir accès à nos participants. De plus, j'aimerais remercier tous les participantes de mon étude. Il est important pour moi de souligner leur confiance et ouverture lors de leur partage de vécu dans les entrevues. Merci surtout pour votre temps et votre confiance. Sans vous, ce mémoire ne serait jamais réussi.

Sur une note plus personnelle, un remerciement spécifique se doit à ma famille et mes amis. Tout d'abord, j'aimerais remercier mon copain Patrick, mon fils Mateo et ma fille Mila qui m'ont soutenue lors de ce projet. Merci de votre patience et de votre soutien inconditionnel lors de cette épreuve qui n'a pas toujours été simple. Votre patience et votre soutien ne seront jamais oubliés. De plus, un gros merci à mon père Angelo, ma sœur Coco, ma tante Dominique et mon amie Gloriana pour votre énorme soutien et amour inconditionnel tout au long de ce mémoire.

Un énorme remerciement à mes proches, qui m'ont soutenue tout au long de ce projet et qui m'ont encouragée à persévérer même dans les moments de désespoir. Merci encore.

Pour terminer, un merci spécial à Marie-Claire Sancho, qui m'a non seulement encouragée à continuer et à ne pas abandonner, mais m'a aussi aidée et guidée tout au long de ce projet. Merci

mille fois pour ton aide et ton soutien. Tes conseils m'ont été précieux. Je t'en suis plus que reconnaissante. Merci aussi à toi chère maman, de m'avoir lue et relue et corrigée. Je t'aime et apprécie ce que tu fais pour moi. Sans vous, il n'y a aucun doute que ce mémoire ne se serait jamais complété. Merci et j'espère aller célébrer avec vous tous lors du dépôt final! Je vous aime.

CHAPITRE 1: RECENSION DES ÉCRITS

1. INTRODUCTION

Le mot « victime » renvoie à des notions que nous avons tendance à tenir pour acquises et que nous employons sans trop y penser. Selon le dictionnaire, une victime est une « personne qui subit la haine, les tourments, les injustices de quelqu'un » (Robert, Rey-Debove et Rey, 1993). Ainsi, une personne est considérée comme étant une victime lorsqu'elle *a subi personnellement un préjudice* ainsi qu'une souffrance émotionnelle à la suite d'un crime. Toutefois, certaines personnes peuvent aussi vivre des souffrances personnelles à la suite d'un acte reconnu par la justice pénale sans nécessairement être directement liées au crime, ni à aucune définition socialement reconnue. Actuellement, il faut effectuer un effort conscient afin de reconnaître les personnes indirectement blessées par un crime, bien qu'elles puissent aussi vivre des souffrances. Par exemple, un proche d'un contrevenant n'est pas reconnu comme une victime tant au niveau législatif qu'au niveau social. Pourtant, chaque année, de nombreux proches de contrevenants vivent des souffrances, ainsi que des préjudices par rapport à des crimes qu'ils n'ont même pas commis, simplement par association. Or, peu d'intérêt a été accordé à ce groupe d'individus, malgré un intérêt émergeant pour la victimologie.

Les études en victimologie nous ont fait prendre conscience que le crime n'a pas seulement un impact sur la personne qui en est la cible directe, mais peut aussi affecter les victimes indirectes et secondaires (Wemmers et Manirabona, 2013; Riggs et Kilpatrick, 1990). Les recherches qui portent sur les proches de victimes sont nombreuses et la reconnaissance de

leur statut s'est considérablement développée depuis les dernières années (Spungen, 1998, Rock, 1998a, Doka, 1996, Armour, 2002; Rossi, 2008; Miller, 2009; Landau, 2014).

La reconnaissance des proches de victimes d'acte criminel a notamment pu être reconnue grâce aux nombreuses études, entre autres dans le champ de la victimologie qui a permis de les reconnaître comme victimes en soi (Wemmers, 2003). Par exemple, l'adoption par le gouvernement provincial de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* en 1988 a constitué un point significatif de l'évolution des droits des victimes et des services à leur intention au Québec (Wemmers, 2003).

Néanmoins, la reconnaissance des proches de contrevenants n'a pas connu le même succès que celui des proches de victimes. En effet, on retrouve très peu de recherches qui portent sur le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000). Plusieurs auteurs ont mis en évidence que cette population est négligée et souvent oubliée par le système de justice (Condry, 2013, May, 2000; Howart et Rock, 2000, Light, 2007). Or, plusieurs écrits sur le sujet sont d'avis que les proches de personnes ayant commis un crime grave vivent des réactions communes à celles de toutes victimes d'actes criminels et des proches de victimes d'actes criminels (Condry, 2013; Howarth et Rock, 2000; Rock, 1998).

Dans ce mémoire, nous mettons de l'avant l'argument selon lequel malgré les progrès effectués en lien avec la reconnaissance de la victime indirecte et secondaire, mais aussi avec l'évolution de l'aide aux victimes, une catégorie d'individu reste négligée en victimologie, soit les proches de personnes ayant commis un crime grave, notamment lorsque le crime est médiatisé. En effet, les proches de personnes ayant commis un crime grave ne sont pas inclus dans les services pour les victimes d'actes criminels, ou dans la Loi sur l'aide des victimes d'actes criminels (Wemmers, 2003). En plus, dans plusieurs cas, ces individus ne sont pas perçus comme des victimes du point de vue social, c'est-à-dire par les autres ainsi que par leur entourage. Pourtant, leurs souffrances sont non seulement importantes, mais peuvent aussi être amplifiées par le phénomène des médias (Laundau, 2014; Spungen, 1998).

Ainsi, nous proposons d'explorer les perceptions des proches de contrevenants sur les conséquences du crime, mais aussi leurs perceptions sur leurs besoins. De plus, nous voulons comprendre le vécu des proches de contrevenant par rapport aux perceptions des autres. Finalement, nous nous intéresserons au rôle joué par les médias sur le vécu des proches de contrevenants.

Ce projet a pour objectif d'améliorer nos connaissances quant à l'expérience et les besoins des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé. Cette recherche exploratoire vise à pallier certaines lacunes identifiées dans la littérature en s'attardant au vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé. En mettant en lumière

l'expérience vécue des proches de contrevenants, nous donnons la parole à une population cachée. En plus d'augmenter les connaissances scientifiques sur un sujet peu exploré, certaines retombées pratiques vont pouvoir découler de ce travail, notamment pour les services qui oeuvrent auprès de cette population. En effet, ces connaissances pourraient avoir des implications sur les interventions et les services offerts aux proches de contrevenants, soit en acquérant une meilleure compréhension des besoins de ce groupe et en adaptant leurs services en fonction des besoins identifiés.

Dans les prochaines sections, les principaux concepts, ainsi que les définitions, vont être présentés, suivis des différentes études effectuées auprès des proches de personnes ayant commis un crime grave. De plus, les deux théories faisant partie du cadre théorique de ce mémoire vont être expliquées, ainsi que mises en relation avec le phénomène du « conflit » que peuvent vivre les proches de personnes ayant commis un crime grave, soit la Théorie du Juste Monde, ainsi que l'interactionnisme symbolique. Finalement les limites présentées dans la littérature scientifique actuelle vont être soulevées, parallèlement aux objectifs de ce mémoire.

2. LA VICTIME

Les écrits s'entendent pour dire que définir le concept de victime est une chose complexe (Cario, 2001; Rossi, 2008; Wemmers, 2003). En effet, il ne semble exister aucun consensus sur la définition d'une victime (Cario, 2001; Rossi, 2008). Bien qu'il semble difficile de cerner le concept de victime, celui-ci peut être compris par deux approches, soit l'approche juridique et l'approche sociologique (Languin, 2005). Alors que l'approche juridique met l'accent sur la nature de l'infraction pour définir une victime, la conception sociologique reconnaît une victime

quand « une personne qui se prétend victime est de fait victime » (Languin, 2005; Cario, 2001). Ainsi, l'approche sociologique est plus large et subjective que l'approche juridique (Cario, 2001, 12; Languin, 2005).

2.1 Définition de victime

Dans le cadre de ce mémoire, nous privilégions l'approche juridique, davantage étroite et objective. La définition en anglais de l'Organisation des Nations Unies constitue la définition qui se rapproche le plus de cette notion, à la suite de la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, adoptée en 1985* :

1. "Victims" means persons who, individually or collectively, have suffered harm, including physical or mental injury, emotional suffering, economic loss or substantial impairment of their fundamental rights, through acts or omissions that are in violation of criminal laws operative within Member States, including those laws proscribing criminal abuse of power (Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 1996-2016).

Dans le cadre de cette recherche, nous favorisons la définition originale en anglais de victime présentée par l'ONU. Il est à noter que nous avons retenu la définition en anglais, car la traduction en français n'était pas égale à la définition originale. Les deux définitions de victime de crime lorsque traduites ont un sens différent. Contrairement à la version présentée en français, la version originale n'insiste pas sur le lien direct d'avoir subi un préjudice, soit le crime. C'est pour ces raisons que nous avons choisi de présenter la définition originale de victime de crime.

Selon l'ONU, les critères pour identifier de telles personnes sont, en premier lieu, d'avoir vécu une souffrance personnelle à la suite d'un acte reconnu par la justice pénale. En deuxième lieu, il faut que la personne ait subi des préjudices et des souffrances émotionnelles en raison d'un acte qui enfreint les lois pénales. Prenons l'exemple d'un proche ayant commis un crime grave médiatisé. Il est possible que cette personne « *ait subi personnellement un préjudice* », ainsi qu'une souffrance émotionnelle à la suite du crime commis par son proche, bien qu'elle n'ait pas été la cible directe du crime. De plus, le proche en question peut aussi être une personne lésée, car il vit aussi une grande souffrance reconnue par la justice pénale, soit par un acte qui enfreint les lois pénales. En effet, plusieurs proches de contrevenants doivent composer avec une grande peine et une souffrance personnelle liées aux crimes commis par l'auteur du crime. En plus de cette souffrance, ces personnes subissent aussi de nombreux préjudices, soit de vivre avec de nombreuses conséquences sur le plan social telles que le jugement, la critique, le blâme, ainsi que l'isolement social et le manque d'aide psychologique. En somme, certains proches de personnes ayant commis un crime grave sont considérés comme une victime selon la définition de l'ONU, car ils peuvent être définis par le biais des lésions qu'ils ont subies, soit le préjudice et la souffrance émotionnelle. Ainsi, ce groupe de personnes peut aussi tomber sous la définition légale de victime de crime.

2.2 Catégorie de victime

Certains auteurs ont élaboré des typologies afin de mieux comprendre les différentes catégories de victimes qui permettent à la fois de définir les différents types de victimes, mais aussi de mieux comprendre les différents types de crimes pour les différents types de victimes. Les différentes classifications de types de victimes permettent de mieux cerner les besoins de

tous les types de victimes, mais permettent surtout d'élargir des catégories au-delà de la victime directe.

Une première typologie est celle de Crenlinsten (1977), qui a élaboré une typologie de victimisation dans le contexte d'actes terroristes. La menace et l'extorsion ciblées par l'acte terroriste sont dirigées sur différentes parties, ce qui implique différentes formes de victimes. Premièrement, on retrouve 1) les victimes primaires qui sont l'objet envers lequel l'acte de terrorisme est dirigé. Cet acte est aussi responsable du sort de la victime secondaire. Par exemple, il est probable que dans un contexte d'acte terroriste, la demande soit dirigée vers une organisation et non une personne, comme un gouvernement ou une multinationale. Ensuite on retrouve 2) les victimes directes, ou victimes secondaires, qui prennent le même sens dans cette typologie. La victime directe ou secondaire est, par exemple, l'otage de l'acte terroriste, la personne qui ouvre la lettre ou encore qui est explosée dans une automobile piégée. Ensuite, on retrouve 3) la victime indirecte, soit les proches de victimes directes, tels que les amis de la victime directe. De plus, les victimes indirectes peuvent aussi inclure le public général. Finalement, on retrouve 4) les victimes tertiaires, qui font référence aux personnes qui sont victimisées en réaction au terrorisme, comme par exemple les compagnies aériennes ou même les propriétaires de magasins qui ont subi des dommages résultant des actes.

Une seconde typologie plus récente est celle mise sur pied par Wemmers et Manirabona (2014) qui porte sur les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La typologie proposée est basée sur la proximité émotionnelle et psychologique face aux victimisations vécues et permet ainsi de mieux comprendre les différents besoins de ces groupes

de victimes. Wemmers et Manirabona (2014) proposent que les définitions de victime ne se limitent pas aux victimes directes de crime, mais incluent aussi les individus, ainsi que les familles et la communauté qui ont également souffert des conséquences du crime. D'après les deux auteurs, on retrouve 4 catégories de victimes, soit : 1) les victimes directes ; 2) les victimes indirectes ; 3) les victimes secondaires ; 4) et les victimes tertiaires (Wemmers et Manirabona, 2014). La victime directe est la personne qui a directement souffert des effets des crimes de guerres, soit par la mort ou bien par des abus physiques et/ou psychologiques. La victime indirecte est la personne qui est aussi liée à la victime directe de sorte qu'elle souffre également en raison de cette relation. Par exemple, certains auteurs utilisent le terme victime secondaire et co-victime pour définir ce groupe de victimes (Condry, 2010, Armour, 2002). La victime secondaire est la personne qui a subi un préjudice en intervenant pour aider les personnes en détresse ou qui ont été témoins de la victimisation. Par exemple, cette catégorie inclut les proches, la famille, les voisins de la victime directe qui ont été traumatisés en raison de ce dont ils ont été témoins, mais aussi les paramédics et la police (Wemmers, 2010). Finalement, la victime tertiaire fait référence aux membres de la communauté aussi affectés pas la victimisation.

Si nous reprenons le sujet principal de notre mémoire, soit les proches de personne ayant commis un crime grave, ce groupe de personnes n'ont pas été directement blessées par le crime, mais ont tout de même subi un préjudice et vécu des souffrances. Rappelons que la victime indirecte est la personne qui est aussi liée à la victime directe de sorte qu'elle souffre également en raison de cette relation.

2.3 Contruit social du mot victime

Si nous reprenons la définition proposée par L'ONU, les proches de personnes ayant commis un crime grave sont considérés comme des victimes. Toutefois, l'emploi du terme victime auprès de ce groupe demeure controversé. Bien que certains individus rejoignent la définition au sens légal, l'acceptation sociale de leur statut de victime n'est pas toujours garantie. En effet, le sens sociologique du mot « victime » exclut certaines personnes du modèle social que nous détenons de la victime. D'après Howart et Rock (2000), nous acceptons socialement davantage la signification des victimes « primaires » que la signification des victimes « secondaires » dans notre société moderne. Comme nous l'avons vu précédemment, par définition, une victime directe est la personne qui est tuée, blessée ou torturée, tandis qu'une victime indirecte est la personne qui est liée à la victime directe de sorte qu'elle souffre aussi en raison de cette relation (Wemmers et Manirabona, 2014). En effet, un effort conscient est nécessaire afin de reconnaître les personnes indirectement blessées, par exemple la famille, les amis et les proches des victimes primaires. Cet effort conscient s'avère encore plus nécessaire pour reconnaître un proche d'une personne ayant commis un crime grave qui est associé par contamination avec un criminel (Condry, 2013).

Comme nous l'avons vu précédemment, le sens du mot victime est une chose complexe et il ne semble exister aucun consensus sur la définition (Cario, 2001; Rossi, 2008; Wemmers, 2003). Quinney (1972) est l'un des premiers à critiquer la définition de la victime, qui selon lui, exclut toutes autres personnes qui ne répondent pas au modèle que nous avons conceptuellement construit de la victime. Pour qu'une personne soit incluse dans le modèle de la victime, il faut qu'elle présente certains critères qui répondent à nos attentes sociales face à ce groupe. Selon

Strobl (2010), pour qu'une personne soit considérée comme une victime, il faut qu'elle souffre d'une certaine violation à une norme, mais aussi qu'elle réponde à l'image sociale que nous détenons de ce groupe. Le stéréotype de la « victime idéale » du modèle de Christie (1986) représente le mieux cette image sociale de la victime, soit la « vieille dame » qui se fait voler, qui est innocente, vulnérable et qui n'a pas de relation avec le délinquant. En plus de devoir correspondre à ce stéréotype pour être considérée comme victime, la personne doit aussi répondre à certaines attentes sociales face à son rôle de victime. D'après Dunn (2010), une victime est une personne qui n'a causé ni contribué en aucune façon à son processus de victimisation.

Par conséquent, on ne s'intéresse pas nécessairement à ce qui est arrivé à cette personne ni aux circonstances entourant sa victimisation pour déterminer un statut de victime. Selon Holstein et Miller (1990), le statut de victime dépend plutôt de comment la personne elle-même est perçue et interprétée par les autres. Selon les mêmes auteurs, une personne est assignée comme une victime lorsqu'elle a répondu aux critères répondant à l'étiquette sociale associée à la 'catégorie de victime. L'étiquette de victime indique aux autres que la personne a 'été blessée' par des forces hors de son contrôle', simultanément établissant les faits de blessures et déresponsabilisant la victime (Holstein et Miller, 1990). Toujours selon Holstein et Miller (1990), l'attribution du statut de victime peut être facilement rejetée en raison de changements de circonstances, mais aussi en raison d'interprétation de la situation. Ceci étant dit, si une personne ne correspond pas à l'étiquette que nous détenons de la victime, nous n'allons pas lui assigner son statut de victime.

Néanmoins, ce ne sont pas tous les individus qui ont des caractéristiques et/ou des trajectoires de vie qui répondent à l'image sociale que nous détenons de la victime. Selon Miers (1990), certaines caractéristiques personnelles d'un individu, et même certaines circonstances peuvent disqualifier une personne de son statut de victime. Si nous reprenons l'exemple de notre thème principal, soit les proches de personnes ayant commis un crime grave, ces derniers ne répondent pas à l'image sociale que nous détenons de la victime, mais sont en plus associés au problème en raison de leur relation avec leur proche criminel (Holstein et Miller, 1990; Condry, 2013). Par conséquent, lorsqu'une personne ne répond pas à l'image sociale que nous détenons des victimes, les gens ont tendance à ne pas démontrer de sympathie à l'égard de ces personnes, ne leur proposeront pas d'aide et certains seront même réticents à utiliser le mot victime pour identifier des personnes qui ne répondent pas à nos attentes (Dunn, 2010). Plus encore, certains auteurs rapportent que les gens qui sont perçus comme étant responsables d'une quelconque façon pour leur victimisation ne seront pas désignés ni traités comme une victime bien qu'ils puissent « se sentir victimes » (Christie, 1986; Loseke, 1999).

Ainsi, il est nécessaire de se pencher sur le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé en explorant leurs perceptions sur les conséquences du crime, mais aussi en se penchant sur les réactions des autres par rapport à leur vécu, qui peuvent être conflictuelles. Ce conflit entre « se sentir victime » et ne pas être reconnue comme victime par les autres peut engendrer une souffrance secondaire, par exemple une victimisation secondaire. Il est à noter que la seconde victimisation fait référence à une perception de la victime, selon laquelle la victime n'est pas acceptée ni soutenue par les autres (Wemmers 2003 ; p. 80). De plus, le fait qu'un crime soit hautement médiatisé peut augmenter les souffrances des proches, mais aussi provoquer des besoins différents chez ces derniers.

Dans la prochaine section, nous ferons l'état des connaissances sur les conséquences et les besoins des proches de personnes ayant commis un crime grave en présentant les principales études portant sur ce groupe d'individus. Une section sur les médias sera également présentée afin de démontrer dans certain cas leur rôle dans l'alimentation du conflit que peuvent vivre les proches de personnes ayant commis des crimes graves.

3. LES PROCHEs DES AUTEURS DU CRIME

3.1 Conséquences d'être un proche de contrevenant

À la suite d'un crime commis par un proche, un individu peut être aux prises avec une multitude de conséquences qui risquent d'affecter sa qualité de vie personnelle, professionnelle et sociale (Howart et Rock, 2000; May, 2000; Condry, 2013). Dans les prochaines sections, les conséquences émotionnelles et psychologiques vécues par les proches d'individus ayant commis un crime grave, ainsi que la stigmatisation dont ils peuvent être victimes, présentées dans la littérature scientifique, vont être abordées.

3.1.1 Conséquences émotionnelles et psychologiques

Un grand nombre d'écrits existent sur l'ensemble des conséquences que peut vivre une victime directe de crime (Kilpatrick et Resnick, 1990; Gerbert, 1992; Kennedy et Sacco, 1998; AuCoin & Beauchamp, 2007). Plusieurs auteurs identifient des réactions communes à l'ensemble des victimes de crime, soit le choc, la confusion, l'isolement, l'impuissance, le blâme, la peur et l'anxiété (Spungen, 1998; Rock, 1998a). Un grand nombre d'études se penchent également sur les conséquences vécues par les proches de victimes, aussi appelé les co-victimes

(Spungen, 1998, Rock, 1998a, Doka, 1996, Armour, 2002; Armour, 2003; Rossi, 2008; Miller, 2009; Landau, 2014). Les écrits soutiennent que ce type de victime, soit les co-victimes d'homicide, sont une population à la fois négligée par la population en général, mais souvent oubliée dans les statistiques de crime (Amick- McMullan, Kilpatrick, Veronen, & Smith, 1989; Armour, 2002). De plus, certains auteurs sont d'avis que le refus de la réalité face à l'annonce du meurtre ou de l'homicide est une des premières réactions reconnues par ce type de victime (Spungen, 1998, Doka, 1996; Armour, 2002). Bien que plusieurs recherches aient trouvé des conséquences communes à travers différents types de victimes, peu d'études ont porté sur les proches de personnes ayant commis des crimes graves, mais encore moins sur les crimes graves médiatisés.

Lorsqu'on se penche sur la littérature portant sur les proches de personnes ayant commis un crime grave, certains auteurs ont contribué à la compréhension de leur vécu (Condry, 2013; Codd, 2013; Howart et Rock, 2000, May, 2000). L'auteur Condry (2013), qui a réalisé une étude longitudinale sur le sujet, fait d'ailleurs une critique de la recherche concernant l'étude des proches de contrevenants, affirmant que le matériel est pour le moins incomplet et majoritairement réalisé en sol américain et/ou au Royaume-Uni. De fait, plusieurs auteurs ont mis en évidence le fait que cette population est négligée et souvent oubliée par le système de justice (Condry, 2013, May, 2000; Howart et Rock, 2000, Light, 2007). Or, plusieurs écrits sur le sujet sont d'avis que ce groupe de personnes vivent des réactions communes à celles de toutes les victimes d'actes criminels et des co-victimes de crime (Condry, 2013, May, 2000; Howart et Rock, 2000). Par exemple, certains auteurs vont jusqu'à dire que les réactions des proches de contrevenants s'apparentent à celles de toute autre victime sur le plan mental, psychologique,

comportemental et même spirituel (Condry, 2013; Light et Campbell, 2007, Codd, 2013, Howarth et Rock, 2000). En effet, ces personnes peuvent aussi « se sentir victimes » et vivre des réactions communes à celles de toute autre victime (Condry, 2013). Outre ces réactions communes énumérées, certaines émotions négatives peuvent être particulièrement ressenties, à la suite de l'acte criminel, chez les proches de personnes ayant commis un crime grave, soit la colère et la honte (Condry, 2013, Howarth et Rock, 2000; May, 2000). De plus, le sentiment de honte reste l'émotion la plus recensée chez ces individus (Condry, 2013; Howarth et Rock, 2000). Certains vont même jusqu'à ressentir des sentiments ambivalents face à leur proche contrevenant, soit des sentiments conflictuels comme la colère et l'amour face à leur proche (May, 2000).

Une des rares publications portant sur le vécu des proches de contrevenants est celle de Monique Lépine (2008). Dans son témoignage, elle souligne l'impact du stigma négatif face au geste commis par son fils lorsqu'elle écrit que (p. 13) que : « Je crois avoir le syndrome de la mère du tueur ». On en discute rarement parce que le parent se sentant coupable des gestes assassins de son enfant se cache pour se faire oublier et ne plus y penser. En plus de la honte, de la culpabilité et du stigma négatif, ce groupe de personnes sont parfois aux prises avec un sentiment de responsabilité face au crime commis par leur proche (Condry, 2013; Howarth et Rock, 2000; May, 2000).

Nous avons vu dans la section précédente que les proches d'individus ayant commis un crime grave vont connaître d'importantes conséquences émotionnelles et psychologiques. En plus, ils vivent aussi de la stigmatisation en raison de leur relation avec l'auteur du crime (Condry, 2013; Howarth et Rock, 2000; May, 2000). Ces derniers vivent aussi des souffrances à

la suite du crime, et par conséquent, ils peuvent tomber sous la définition légale de victime de crime selon l'ONU.

3.1.2 La stigmatisation des proches de contrevenants

Les proches de personnes ayant commis un crime grave sont décrits dans la littérature comme un groupe marginalisé, mais surtout stigmatisé (Howart et Rock, 2000; May, 2000; Condry, 2013, Codd, 2013, Light et Campbell, 2007). L'étude qualitative de May (2000) s'est intéressée à l'interprétation que huit proches de personnes accusées de meurtre faisaient du crime commis par leur proche, mais aussi à la stigmatisation qu'ils expérimentaient. Ce qui ressort de l'étude est que les proches de contrevenants doivent composer avec la stigmatisation, l'isolement, mais aussi avec un sentiment de vulnérabilité par rapport à leur communauté (May, 2000). Toujours selon l'auteure, deux sources de stigmatisation se retrouvent chez les proches de personnes ayant commis des meurtres, soit une liée à la toxicité de la relation entre le proche et le contrevenant et l'autre en lien avec la représentation négative que l'on fait du criminel.

La littérature s'entend pour dire que la stigmatisation prend une grande importance dans la vie des proches de contrevenants ayant commis un crime grave (Howarth et Rock, 2000; May, 2000; Condry, 2013, Light et Campbell, 2007). Trop souvent, le stigma est associé à la contamination par association avec le contrevenant (Howarth et Rock, 2000; May, 2000; Condry, 2013). Pour les familles qui sont affectées, les conséquences de la stigmatisation peuvent être sévères (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000). Dans un temps, ce groupe de personnes vivent de la stigmatisation et peuvent s'exclure de situation particulière et s'isoler davantage ou même s'empêcher de demander de l'aide (Light et Campbell, 2007; King, 2004).

3.1.3 La seconde victimisation

Par définition, la seconde victimisation est définie comme une réaction sociale négative en raison de la victimisation primaire et est vécue comme une violation supplémentaire des droits légitimes ou des droits de la victime (Orth, 2002).

La seconde victimisation peut aussi faire référence aux comportements et attitudes des services sociaux qui blâment ou sont insensibles en ce qui concerne certaines victimes (Campbell et Raja, 1999). Certains auteurs vont même jusqu'à dire que les interactions avec le système de justice pénale peuvent intensifier la victimisation secondaire pour certains proches (Bucholz, 2002 ; Spungen, 1998). Par exemple, Spungen (1998) relève que certains proches de victimes peuvent être victimisés à plusieurs reprises en raison de différents facteurs qui produisent une seconde blessure. D'un côté, nous pouvons trouver les facteurs plutôt d'ordre étatique, tels que le processus de système de justice pénale et la police (Spungen, 1998). D'un autre côté, d'ordre plus social, nous pouvons nommer l'intrusion des médias, la famille et les amis comme facteurs influençant la victimisation secondaire (Spungen, 1998).

Le concept de seconde victimisation fait aussi référence à une perception de la victime, selon laquelle elle n'est pas acceptée ni soutenue par les autres (Wemmers 2003 ; p. 80). Dans la mesure où la souffrance des personnes concernées n'est pas directement liée au crime, mais par exemple à autre chose (leur relation au contrevenant), il ne s'agit pas exactement d'une seconde victimisation.

Selon certains écrits, la reconnaissance du statut de victime serait indispensable pour les victimes, dans le sens qu'elle leur permettrait d'amorcer leur travail de deuil et contribuer à ce qu'elles se rétablissent à la suite de l'agression (Cario, 2004, Garapon, Gros et Pech, 2001). Dans le cas contraire, certains auteurs rapportent que lorsqu'une personne cherche la reconnaissance de son statut, mais qu'elle n'est pas reconnue, cela peut engendrer des émotions négatives (Dubet, 2008, Leblanc, 2008). C'est le cas par exemple lorsque la victime n'arrive pas à se faire reconnaître. Selon Dubet (2008), l'expérience de la « non-reconnaissance » peut générer une forme de frustration et engendrer certaines souffrances chez les individus impliqués, comme une seconde victimisation (Dubet, 2008, Leblanc, 2008, Chaumont, 2000). Par exemple, certaines victimes de problèmes sociaux et même certains proches de contrevenants ne sont pas reconnus comme des victimes. Ainsi, ce groupe de personnes peuvent être affectées par les impacts négatifs de la stigmatisation, mais aussi par ce manque de reconnaissance qui peut avoir des répercussions sur leur bien-être et engendrer une victimisation secondaire (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000).

Il est à noter que la seconde victimisation est nommée ainsi parce que la première victimisation est l'acte criminel, alors cette notion victimologique ne s'applique pas directement aux proches de contrevenants. Par contre, la notion de base selon laquelle on « se sent victimisé » par les réactions insensibles des autres pourrait également s'appliquer aux proches de contrevenants.

De surcroît, les données sur le vécu des proches de contrevenants sont parcellaires. Aucune étude, à ce jour, ne s'est intéressée au conflit que peuvent vivre les proches de

contrevenants entre « se sentir victime » et « être perçu par les autres comme coresponsable du crime ». Il s'avère donc pertinent d'explorer les perceptions des proches sur les conséquences du crime et les réactions des autres par rapport à leur vécu, qui peuvent être conflictuelles.

3.2 Besoins des proches de contrevenants

La question des besoins des victimes intéresse les victimologies depuis les trente dernières années (Wemmers, 2006). Les études sur le sujet s'entendent pour dire que les victimes de crimes démontrent une série de besoins récurrents (Wemmers, 2006; Shapland, 1985). Selon certains auteurs, les besoins des victimes jugés prioritaires sont le besoin d'information, de réparation, de soutien psychosocial, de protection et d'un statut dans le système pénal (Shapland, 1985; Gauldreault, 2001; Wemmers et al, 2004; Wemmers et Cyr, 2006).

D'autres auteurs tels que Ten Boom et Kuijpers (2012) se sont intéressés spécifiquement à l'étude des besoins des victimes de crime. Les auteurs ont examiné des études sur les besoins exprimés par les victimes de crime. Il est à noter que ces besoins ont été interprétés dans le contexte des théories fondamentales des besoins humains. Selon les auteurs, les besoins peuvent se retrouver dans différents domaines tels que ceux des émotions, des procédures criminelles, de l'information, du domaine pratique, financier et dans le domaine primaire. De manière générale, les besoins exprimés par les victimes semblent se produire parmi toutes les victimes de crime dans l'ensemble et cela semble particulièrement vrai pour le besoin d'information et les besoins financiers. Les auteurs relèvent que certaines victimes ont relevé avoir des besoins spécifiques, notamment les victimes de violence domestique et/ou sexuelle.

Par exemple, un besoin unique souvent observé parmi les personnes endeuillées par l'homicide est le besoin de la gestion de crise et le besoin d'aide pour trier les effets personnels de la victime, ainsi que pour protéger et leur apprendre à gérer les médias (Ten Boom et Kuijipers; 2012). Il semble aussi que les victimes d'infractions graves ont plus souvent au moins un besoin de plus, soit le besoin de soutien émotionnel ou le besoin de parler, suivi par le besoin d'information (Ten Boom et Kuijipers; 2012).

Toutefois, lorsque nous nous penchons sur la question des besoins des proches de personnes ayant commis des crimes graves, les données se font plus rares que celles des victimes traditionnelles ou même des victimes de crimes (Condry, 2013; Codd, 2013; Howart et Rock, 2000). À la lumière des quelques écrits portant sur le sujet des proches de personnes ayant commis des crimes graves, nous allons faire l'état des différents besoins de ce groupe de personnes.

3.2.1 Besoins financiers

Les chercheurs s'intéressant aux besoins des proches de contrevenants s'entendent généralement pour dire que les études ayant porté spécifiquement sur ce sujet sont peu nombreuses (Howart et Rock, 2000; Condry, 2013; Codd, 2013). L'auteur Condry (2013), qui a réalisé une étude longitudinale sur le sujet, fait d'ailleurs une critique de la recherche concernant l'étude des proches de contrevenants, affirmant que le matériel est pour le moins incomplet lorsqu'étudié à l'extérieur des murs de prison.

La littérature qui porte sur les difficultés financières des familles de détenus, lors de la période d'emprisonnement, est beaucoup plus abondante que celle portant sur le vécu et les difficultés des familles de contrevenants lorsqu'étudiée à l'extérieur des murs de la prison (Paylor et al 1994 ; Light et Campbell, 2007; Codd, 2013; Kinji, 2009). Par exemple, certains écrits sont d'avis que le maintien des relations entre le détenu et sa famille pendant l'emprisonnement peut avoir des impacts au niveau financier (Smith et al., 2007 ; Condry, 2013). En effet, Condry (2013) a conclu que soutenir un parent en prison est extrêmement exigeant, financièrement et émotionnellement. Certains inconvénients financiers ont pu être relevés dans la littérature, comme la visite de prison, certains frais de transport, le transfert d'argent pour des prisonniers, des vêtements et des produits électroniques (Smith et al., 2007; Condry, 2006).

D'autres auteurs ont soulevé que la stigmatisation liée au fait d'avoir un proche criminel, emprisonné ou non, peut tout de même engendrer des modifications d'habitudes de vie chez les proches (May, 2000; Condry, 2013; May, 1999; May, 2000), par exemple s'isoler davantage, déménager, éviter certains lieux et même changer de carrière, ce qui a certes des impacts sur le plan financier (King, 2004).

3.2.2 Besoins émotionnels et psychologiques

L'étude de Condry (2013) soutient que les proches de personnes ayant commis un crime grave ont aussi besoin de se sentir supportés émotionnellement et socialement. Les proches de contrevenants ont le besoin de revendiquer leur statut de victime indirecte, mais le sentiment de

honte et de culpabilité d'avoir un proche criminalisé les en empêche (Condry, 2013). Le besoin urgent de retrouver le sens et le contrôle après le crime commis par un proche est aussi souvent présent chez la famille des contrevenants ayant commis un crime grave (Howart, et Rock 2000; May, 2000).

Les écrits soutiennent que ces individus ont plutôt le besoin de protéger leur vie privée (Condry, 2013). Considérant que les crimes sont des actes commis contre l'État, le crime en soi devient une affaire publique (Spungen, 1998). En raison du lien de proximité avec l'auteur du crime, mais aussi avec l'atrocité des gestes, les membres de la famille sont souvent dépeints publiquement et trop souvent pointés du doigt (Spungen 1998; Armour, 2002; Condry, 2013; Landau, 2014).

De plus, les proches de contrevenants ont aussi un besoin de soutien qui n'est pas clairement identifié dans la littérature scientifique. Plusieurs études scientifiques révèlent que les interventions réparatrices ont la capacité de répondre à ces besoins (Van Camp et Wemmers, 2001;). En effet, le besoin de se sentir soutenu par les autres semble avoir un effet positif dans le processus de guérison des victimes (Cyr et Wemmers, 2011). Pourtant, ces études se limitent aux victimes de crime et aux co-victimes, négligeant les bienfaits que peut avoir ce type d'intervention chez les proches de personne ayant commis un crime grave médiatisé.

À la lumière des écrits, les proches de personnes ayant commis un crime grave ont des besoins de vie privée, de réparation, de soutien psychosocial et des besoins au niveau financier (Condry, 2013; May, 2000; King, 2004; Howart et Rock, 2000). Certains facteurs vont

influencer les proches de contrevenants à chercher du support tant au plan émotionnel que social, par exemple, la nature du crime commis par un proche criminel (Light et Campbell, 2007; Condry, 2013). Plus le crime est considéré comme étant socialement grave, moins les proches du criminel vont être confortables à demander de l'aide (Condry, 2013). Ainsi, la gravité du crime commis et les circonstances entourant le délit ont un impact sur la réclamation des besoins des proches de contrevenants.

Ainsi, il est évident que les dommages engendrés par la criminalité d'un proche ayant commis un crime grave ont des impacts sur la vie personnelle et professionnelle de la famille du criminel. En plus des besoins financiers, psychologiques et émotionnels des proches de contrevenants énoncés ci-haut, aucune étude ne se penche sur l'identification de besoins particuliers de proches de personnes ayant commis un crime grave, découlant de la médiatisation du crime. Nous avons vu que ce groupe d'individus est souvent isolé et stigmatisé en raison de l'agissement criminel commis par leur proche. En plus de devoir composer avec la lourdeur du processus judiciaire, ils se font pointer du doigt et certains vont même vivre de l'intimidation en raison de la contamination par association (Condry, 2013; May, 2000).

En somme, les besoins des proches de contrevenants ayant commis des crimes graves ne sont pas identifiés exhaustivement dans la littérature comme les besoins des victimes de crimes. Nous avons pu constater que les besoins des proches de contrevenant identifiés dans la littérature ne tiennent pas compte des conséquences découlant de la médiatisation du crime ; ainsi, la question de la médiatisation est toujours négligée. La prochaine section va donc porter sur la tendance de la médiatisation des deux dernières décennies, ainsi que sur les

caractéristiques et le contenu de la couverture médiatique, et ce, en lien avec l'image qu'ils font des proches de contrevenants.

4. LA TENDANCE DES MÉDIAS DEPUIS LES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES

Les tendances des médias ont radicalement changé au cours des dernières années (Landau, 2014). Effectivement, depuis les deux dernières décennies, la technologie numérique a eu des impacts sur presque tous les aspects de notre vie, tant sur les plans personnel, éducationnel, professionnel que culturel (Proulx, 2005; Ministère de la Culture et des Communications, 2014). Ces nouvelles sources de médias facilitent l'accès à l'information plutôt que de faire concurrence avec les médias traditionnels, par exemple la télévision, la radio ou les journaux (Ministère de la Culture et des Communications, 2014; Proulx, 2005).

Selon une étude récente, les Québécois en 2013 passent en moyenne par jour, 33 minutes à visionner la télévision, 19 minutes pour l'internet et 14 minutes pour la radio (Ministère de la Culture et des Communications, 2014). D'autres auteurs ont relevé le fait que l'utilisation d'Internet à des fins d'information a augmenté entre 2009 et 2013 de 13 % à 19 % (Ministère de la Culture et des Communications, 2014).

À la lumière de ces constats, il est impossible de nier l'importance que possèdent les médias traditionnels tels que la télévision, l'internet et la radio dans nos vies (Ministère de la Culture et des Communications, 2014). Le public utilise les médias comme source d'information principale concernant divers sujets d'actualité (Seymour, 2000; Landau, 2014).

Ainsi, les médias font partie des sources qui fournissent aux gens les connaissances qui leur permettent de se forger une opinion sur le monde qui les entoure (Seymour, 2000; Landau, 2014).

4.1 Caractéristiques de la couverture médiatique

Les médias accordent une grande importance aux faits divers et aux événements criminels. Toutefois, les nouvelles de crimes sont les catégories de nouvelles les plus appréciées, tant par les médias que par le public (Seymour, 2000). Bien que cette catégorie de nouvelles reste une des plus populaires, les médias n'en font pas toujours une représentation juste (Landau, 2014; Sweeney, 2012).

Selon certains auteurs, les médias contribuent à transmettre une image erronée de la criminalité en raison de l'accent disproportionné mis sur certains crimes impliquant de la violence (Sacco, 1995; Dubois, 2003). Selon Jewkes (2004), les médias ont tendance à vouloir transformer « une nouvelle ordinaire, en une nouvelle extraordinaire », soit en exagérant certains éléments centraux des événements présentés. L'importance de ces constats n'est pas banale. En plus, la manière dont les médias présentent la nouvelle affecte notre perception du crime, mais aussi celle que nous avons des victimes (Landau, 2014). Par exemple, Surette (2007) souligne que les criminels sont souvent présentés différemment de la réalité. En effet, il est plus intrigant et exceptionnel de présenter un contrevenant avec des caractéristiques quasi caricaturales, soit comme étant une personne méchante, vilaine et qui a commis des crimes violents (Sparks, 2001; Surette, 2007). La façon de décrire les individus ayant commis un crime nous laisse supposer

qu'ils sont généralement des « prédateurs insensibles », et que les gens « ordinaires » ne commettent pas ce genre de gestes (Lerner, 1980; Surette, 2007). Cette tendance des gens à croire que « le monde est juste », et que les gens obtiennent ce qu'ils méritent peut s'expliquer par la théorie du Juste Monde de Lerner (1980).

4.2 Le contenu médiatique en matière de criminalité.

Le contenu médiatique ne reflète qu'une partie de la réalité, puisqu'il est construit selon un processus de filtrage (Sweeney, 2012). En effet, les médias sont sélectifs quant au choix de nouvelles à présenter et ce ne sont pas tous les crimes et les victimes qui captent l'attention des médias (Parent, 1990; Sweeney, 2012). Les écrits soutiennent que deux facteurs influencent la notoriété de certaines nouvelles de crime, soit le type de victime et le genre de victimisation (Parent, 1990; Sweeney, 2012). Ainsi, l'attrait médiatique pour un événement criminel se manifeste à travers certains éléments, par exemple la nature des délits et les caractéristiques des personnes impliquées, tant en ce qui a trait à la victime qu'au contrevenant (Surette, 2007).

Dans son ouvrage intitulé: *The scene of the crime: Is there such a thing as 'just looking'?*, Young (2010) rapporte que la culture contemporaine, bien qu'elle désapprouve le crime, est tout de même présentée à travers les médias sans censure, et même dépeinte avec une certaine fascination. L'auteur met en lumière cette contradiction dans notre société moderne entre l'attrance envers la 'scène cinématographique de la violence' et l'aversion de l'acte criminel par la société (Young, 2010). Ainsi, les médias surreprésentent les crimes sensationnalistes, qui sont présentés souvent pour satisfaire la demande du public et non pour simplement contempler la réalité.

L'environnement juridique canadien est favorable à la liberté de presse pour assurer la transparence de la justice, mais aussi pour informer les citoyens sur l'état du droit (Plamondon et al, 2004). Considérant que tous les crimes sont commis contre l'État, le crime devient une affaire publique qui est souvent exposé au public (Spungen, 1998, Viau, 2008). Par exemple, le Canada est un des pays où l'on peut publier le nom d'un suspect dans les journaux (Gras, 2012). Aux Pays-Bas, même quand il s'agit d'adultes contrevenants, on ne publie jamais leur nom au complet pour protéger leur vie privée et celle de leurs proches. Toutefois, il existe au Canada certaines restrictions légales quant à la divulgation de l'identité des participants vulnérables, tels que les enfants, les jeunes contrevenants, les adultes sous protection et les victimes d'agression sexuelle (Plamondon et al, 2004). Par conséquent, la liberté de presse et l'accès à la jurisprudence canadienne font en sorte qu'on nomme publiquement les contrevenants, mais aussi les proches de l'auteur du crime souvent en raison du lien de proximité avec le délinquant (Armour, 2002; Landau, 2014, Spungen 1998; Condry, 2013).

4.3 L'impact des médias sur le vécu des proches de contrevenants

Les études qui ont porté sur la représentation que font les médias des victimes et des co-victimes de crime sont plutôt rares (Spungen, 1998; Landau, 2014). Ceux qui s'y sont intéressés soulignent que les médias peuvent représenter une source de victimisation particulière pour les victimes de crime et les co-victimes d'homicide (Spungen, 1998; Landau, 2014). En effet, certains auteurs rapportent que les médias surreprésentent généralement les victimes de crime, surtout celles provenant de classes pauvres et défavorisées (Parent, 1990; Miller, 2009). Selon Landau (2014), les médias sont considérés comme étant 'insensibles' aux besoins des victimes

et des proches et ne respectant pas les besoins de ces personnes. Les écrits décrivent les conduites des médias comme étant teintées de harcèlement et qui, par conséquent, envahissent la vie privée des personnes impliquées (Condry, 2013; Landau, 2014).

Encore plus rares sont les études qui ont porté sur les impacts qu'ont les médias sur les proches de personnes ayant commis un crime grave. Or, les écrits témoignent d'une augmentation des médias dans notre quotidien (Landau, 2014; Ministère de la Culture et des Communications, 2014). Par conséquent, nous argumentons que le fait qu'un crime soit hautement médiatisé peut augmenter les souffrances des proches, mais aussi provoquer des besoins différents chez ces derniers.

Ainsi, il semble pertinent de se pencher sur le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé en explorant les impacts ainsi que les conséquences qui peuvent découler de ce « conflit » entre « se sentir victime » et ne pas être reconnu comme victime. De plus, il semble intéressant d'explorer comment expliquer les réactions et les attentes des autres par rapport aux proches de contrevenants. Pour y parvenir, nous allons présenter deux théories, soit la théorie du Juste Monde et la théorie de l'interactionnisme symbolique qui pourraient expliquer comment les attentes, ainsi que les réactions des autres sont forgées par rapport à la victimisation d'une personne.

5. COMPRENDRE LE CONFLIT ENTRE LE VÉCU DES PROCHES DE CONTREVENANTS ET LES RÉACTIONS SOCIALES.

Nous allons présenter dans la prochaine section deux approches complémentaires, soit la théorie du Juste Monde et la théorie de l'interactionnisme symbolique. À travers ces deux approches, nous nous intéressons à comprendre comment un conflit peut émerger entre la perception d'un proche de personnes ayant commis un crime grave et la façon dont la société le perçoit. Effectivement, ces deux perceptions peuvent être contradictoires.

5.1 La théorie du Juste Monde

Melvin J. Lerner, professeur de psychologie social à l'Université de Waterloo, est l'un des pionniers de l'étude psychologique de la justice. Lerner (1980) a été connu notamment pour la théorie du Juste Monde publiée dans son livre "*La croyance en un monde juste : une illusion fondamentale*". La théorie du Juste Monde est une croyance faisant référence à la tendance des gens à croire que le monde est juste et que les gens obtiennent ce qu'ils méritent.

Selon la théorie du Juste Monde, les individus ont tendance à croire que lorsque les mauvaises choses arrivent aux autres, c'est parce que ces personnes sont mauvaises ou ont fait quelque chose pour mériter leur malheur (Lerner, 1980). En d'autres mots, cette théorie suppose que la plupart des gens ont la conviction qu'ils vivent dans un monde où les autres obtiennent ce qu'ils méritent. Par exemple, on n'accepte pas que quelqu'un ne soit pas responsable de son

propre sort et inversement, lorsque les individus connaissent un sort plus positif, c'est parce que ces individus sont bons et méritent ce qui leur arrive.

Selon Montada et Lerner, 1998, lorsqu'une personne est confrontée à un sentiment d'injustice, soit par exemple percevoir quelqu'un d'innocent qui souffre contre son gré, cela peut créer chez elle un certain conflit. Afin de neutraliser l'impact personnel du sentiment d'injustice ressenti et de pouvoir garder le rationnel de ses pensées, l'observateur va utiliser des mécanismes afin de régler ce conflit (Montada et Lerner, 1998). Par exemple, l'observateur va percevoir la victime innocente comme méritant son destin ou même décider que le monde n'est pas si juste finalement (Lerner, 1971). Si nous reprenons comme exemple le sujet principal de ce travail, soit les proches de personnes ayant commis un crime grave, il est possible qu'une mère dont le fils a commis un crime grave souffre de ses actions criminelles, mais selon les tenants du Juste Monde, elle demeure tout de même en partie responsable, car elle a joué un rôle dans l'éducation de son fils. Ainsi, il est important de comprendre qu'on tient à nos croyances, même s'il est clair, objectivement, que la personne ne mérite pas sa victimisation.

Certains auteurs se sont questionnés à savoir quels processus psychologiques les gens utilisent afin de pouvoir garder le rationnel des pensées et régler ce conflit devant une souffrance non-méritée (Montada et Lerner, 1998). En d'autres mots, comment arrive-t-on à blâmer et ou à tenir responsable la mère d'un contrevenant qui, elle aussi, souffre des actions criminelles lorsqu'elle n'a rien à voir avec le crime commis par son proche? Selon Montada et Lerner (1998), les croyances du Juste Monde apparaissent dans la vie des gens de deux différentes façons, soit de manière consciente et inconsciente.

Premièrement, on retrouve le niveau conscient, où les croyances font que les gens vont réagir avec compassion aux victimes innocentes et rejeter ceux qui ont provoqué leur propre souffrance. Le niveau conscient du discours reflète les règles sociales, et de la morale conventionnelle. Selon Lerner (1971), la majorité des gens internalisent une certaine obligation morale de défendre les innocents et de punir les méchants.

Lerner (1980) soutient que la culture joue également un rôle sur la croyance des individus. Par exemple, dans la culture occidentale, il est véhiculé que le crime est répréhensible et que les criminels sont des personnes qui tentent de faire du mal. Si nous reprenons le sujet de notre mémoire, soit de la mère d'un criminel selon la théorie du Juste Monde, le message envoyé par la société et la culture est qu'elle est en partie responsable des actions de son fils et que tous deux méritent de subir les conséquences associées au crime. Ainsi, la souffrance, ainsi que les besoins la mère du criminel, sont négligés par le message envoyé par la société.

Plusieurs écrits portant sur la responsabilité familiale font consensus pour dire que la famille est perçue comme responsable de ses membres et donc souvent blâmée en cas d'échec (Phoniex et Woollett, 1991; Finch, et al, 2003, Condry, 2013). Ainsi, si un de ses membres a commis un crime grave, la famille a échoué dans ses fonctions parentales. Pour préserver leur croyance que le "Monde est Juste", les tenants de cette approche vont utiliser des moyens pour réinterpréter les informations de manière à retrouver l'équilibre de cette croyance (Correia, Vala, & Aguiar, 2001; Correia & Vala, 2003). Par exemple, par la rationalisation, nous attribuons une certaine responsabilité aux parents, ce qui est plus facile que d'éprouver un sentiment d'injustice

et de tristesse. Par conséquent, la réinterprétation des informations peut avoir des répercussions sur le bien-être des proches de personnes ayant commis un crime grave, des répercussions similaires à celles engendrées par une seconde victimisation (Correia, Vala, & Aguiar, 2001; Correia & Vala, 2003).

Deuxièmement, on retrouve le niveau inconscient où les croyances irrationnelles des gens sont prescrites par des scripts relativement simples et souvent des associations motivées par l'émotion au niveau conscient du discours, qui reflète les règles sociales et de la morale conventionnelle. La majorité des gens internalisent une certaine obligation morale de défendre les innocents et de punir les méchants (Lerner, 1971). Selon Montada et Lerner (1998), lorsque des croyants du Juste Monde sont confrontés à la souffrance d'une victime innocente, les gens s'exposent à plusieurs combinaisons de réactions ainsi qu'à des mécanismes irrationnels, et ce, afin d'éliminer ou réduire le sentiment de souffrance et d'injustice perçu. Toujours selon Montada et Lerner (1998), la combinaison de l'émotion de l'anxiété et de la colère peut mener certaines personnes à tenter de réduire leur sentiment d'injustice, soit en rétablissant la justice, souvent dans des situations irrationnelles. Par exemple, ceci peut inclure le fait de blâmer la victime innocente et/ou de se persuader que la victime va être compensée et/ou que le contrevenant sera puni. D'autres vont même simplement refuser de reconnaître l'évènement ou l'ignorer. Toujours selon Montada et Lerner (1998), les gens ne seront pas conscients de ce qui influence ces réactions et ne seront pas capables de décrire consciemment leur processus irrationnel. Lorsque ces réactions apparaissent, elles sont naturelles et corroborent de manière à ne pas violer directement les règles conventionnelles de la logique ou de la morale du Juste Monde.

En somme, il est important de comprendre que la théorie du Juste Monde permet d'expliquer les réactions que nous avons face aux proches de personnes ayant commis un crime grave. Selon les tenants de la théorie, les croyances des gens, ainsi que les messages véhiculés par la culture et les médias contribuent à imposer et maintenir les proches de contrevenants dans une position de stigmatisation, en rendant acceptable leur souffrance. En plus, ces individus sont souvent blâmés et tenus responsables d'une quelconque façon du problème, car ils sont, sans équivoque, des êtres responsables de leur destin (Lerner, 1980, Hostein et al, 1990). Nos croyances forgent nos attentes et nos réactions, et celles que nous possédons de ce groupe sont négatives. Par conséquent, bien qu'un proche de personnes ayant commis un crime grave vive des souffrances découlant de l'acte criminel et « se sente victime », nous ne lui attribuons pas le statut de victime naturellement et nos réactions face à ce groupe sont négatives. Ainsi, nous pouvons blâmer les proches de contrevenants, même s'il est clair que la personne ne mérite pas sa victimisation. Un conflit émerge lorsque nous maintenons ce groupe de personnes dans une position stigmatisante en sachant qu'elles ne méritent pas leur souffrance. Ainsi, certains proches de contrevenants peuvent même finir par se blâmer eux-mêmes pour un crime qu'ils n'ont jamais commis.

Comme le définit l'ONU, ainsi que comme le démontrent les différentes études effectuées auprès de ce groupe de personnes, les proches de personnes ayant commis des crimes graves sont des victimes vivant un certain nombre de souffrances, ainsi que des préjudices et ont des besoins en lien avec le crime commis. Un conflit émerge donc entre la perception qu'ils

ont d'eux-mêmes et la perception sociale, soit le dilemme entre «se sentir victime » et ne pas être reconnu comme victime.

5.2 L'interactionnisme symbolique

La théorie de l'interactionnisme symbolique voit le jour à travers les travaux du sociologue américain George Herbert Mead (1863-1931), professeur de philosophie à l'Université de Chicago. La perspective interactionniste symbolique s'intéresse à l'étude des comportements humains, mais aussi des interactions et des modèles de communication entre les individus et la société (Blumer, 1969; Blumer 1986; Reynolds, 2003). Cette théorie est utile pour comprendre comment les individus interagissent ensemble et dans la société, et ce, à travers des symboles (Laberge, 2010; Reynolds, 2003).

Blumer (1986) relève trois principes à la base de cette approche. Premièrement, par l'observation, les gens agissent face à certaines personnes ou objets, en se basant sur la signification que l'on interprète d'eux (Blumer, 1986; Laberge, 2010). En d'autres mots, les gens réagissent par rapport aux étiquettes que l'on attribue aux choses ou aux personnes. Naturellement, nous réagissons à la suite d'un événement de façon à suivre ces étiquettes sociales. Selon les tenants de cette approche, un proche d'une personne ayant commis un crime grave signifie qu'il est porteur de l'attribut honteux en raison de son association avec la personne criminelle. D'après Goffman (1963), l'étiquette « déviante » peut engendrer des conséquences sociales et des dommages victimvictimeraux, notamment dans l'entourage de la personne stigmatisée. À titre d'exemple, l'étude doctorale de Hannem (2008) rapporte que les membres de la famille de personnes en prison seraient tous vus comme des « criminels », et seraient

dépeints de façon négative dans la société, mais aussi de la part de membres du personnel qui oeuvre en prison. Il n'est donc pas commun, selon cette approche, de chercher à attribuer une certaine caractéristique de victime à un criminel. Ladite approche demande encore plus un effort conscient de réflexion afin de percevoir le proche d'un criminel comme une victime ou même comme une personne souffrante. Ainsi, nos réactions sont basées sur les attentes que nous détenons sur ce groupe de personnes. Le message envoyé par les autres est qu'ils sont associés à un criminel, donc en partie responsables des actions de leur proche.

Le second principe suggère que la signification que les gens donnent aux choses dans l'environnement est le résultat d'un processus interactif entre les acteurs sociaux et les symboles (Blumer, 1986; Blumer 1969). Nos perceptions et nos attentes sont socialement construites à travers une combinaison de différentes interactions sociales (Laberge, 2010). Par exemple, les interactions sociales peuvent être les réactions négatives envoyées par les médias face à un crime commis ou même la surreprésentation de l'image sociale que nous détenons de la 'victime idéale' dans la société. Ces interactions sociales négatives finissent par contaminer les attentes des autres, mais peuvent aussi affecter la perception de soi de la personne (Mead, 1934). Toujours selon cette théorie, le concept de soi est véhiculé comme une conséquence du regard des autres (Blumer, 1986; Blumer, 1969; Le Breton, 2004). De manière similaire au concept psychosocial introduit par Cooley (1902), qui utilise la métaphore du « *looking glass self* », notre perception est influencée par la façon dont les autres nous voient. Par exemple, les proches du contrevenant ne sont pas des victimes et sont perçus comme co-coresponsables du délit (Condry, 2013). Il est important de comprendre que la théorie du Juste Monde permet d'expliquer les réactions stigmatisantes que nous avons face aux proches de personnes ayant

commis un crime grave. Ces individus sont souvent blâmés et tenus responsables d'une quelconque façon du problème, car ils sont, sans équivoque, des êtres responsables de leur destin (Lerner, 1980, Hostein et al, 1990). Par l'interaction entre les attentes et les réactions des autres, le proche d'une personne ayant commis un crime grave finit par intégrer cette étiquette négative.

Ces attentes peuvent aussi influencer le comportement de la personne, ainsi que le rôle qu'elle doit exercer dans la société. Par la prédiction de ne pas être une « bonne victime », le proche d'une personne ayant commis un crime grave finit par modifier ses comportements de manière à agir comme une « mauvaise victime ». Par exemple, la personne peut refuser l'aide d'autrui, avoir une mauvaise estime de soi, et même par exemple, s'isoler davantage (King, 2004, May, 2000). Selon Strobl (2010), les attentes peuvent aussi influencer le rôle qu'exerce un individu dans la société. Ainsi, si la société ne considère pas que les proches de personnes ayant commis un crime grave puissent exercer le rôle de victime, il est naturel que ces individus se sentent inconfortables à s'identifier au statut de victime. Par conséquent, bien qu'une personne puisse « se sentir victime », sans ce statut reconnu, elle risque de ne pas demander de support émotionnel, social et matériel au même titre que les autres victimes d'acte criminel. Encore une fois, une dynamique conflictuelle émerge entre la perception que ces individus ont d'eux-mêmes et la perception sociale, soit entre « se sentir victime » et ne pas être reconnu comme victime.

Le dernier principe caractérise le mieux l'approche interactionniste, soit le fait que c'est par un processus d'interprétation que l'individu donne un sens à une situation donnée (Blumer 1969). Dans cette optique, il est important de comprendre qu'une fois que le prononcé a été fait,

c'est-à-dire que les proches de contrevenants sont associés au symbole du criminel, les interactions avec les autres vont immédiatement commencer à changer, sur la base des interprétations que les proches ne sont pas des victimes. Ainsi, si nous reprenons le thème principal de notre mémoire, un crime commis est présenté comme un événement négatif, où le contrevenant est responsable des conséquences qui découlent du crime. D'après Holstein et Miller (1990), l'attribution du statut de victime peut être facilement rejetée en raison de changements de circonstances, mais aussi en raison d'interprétation de la situation. Conséquemment, les proches de contrevenants sont associés au problème en raison de l'étiquette attribuée au criminel, mais aussi par leur relation avec le contrevenant (Holstein et Miller, 1990; Condry, 2013). C'est à travers cette étiquette sociale négative qu'une personne est représentée négativement par la société et les médias et finit par intégrer l'étiquette sociale. Or, tout comme nous l'avons vu lors de l'explication de la théorie du Juste Monde, il est possible que certaines personnes intègrent cette image négative, alors que d'autres continuent de s'identifier comme des victimes, et donc sont placées dans une situation conflictuelle, soit « se sentir victimes » et « être perçues par les autres comme coresponsable du crime ». De plus, l'interactionnisme symbolique suggère qu'on a besoin des autres pour se définir, ce qui semble une bonne piste de départ pour comprendre la perception des proches de contrevenants, mais aussi la réaction des autres par rapport à leur vécu, qui peut être conflictuelle.

Bien qu'une approche soit davantage rationaliste et l'autre symbolique, les deux approches sont complémentaires, car toutes deux participent différemment à l'augmentation des souffrances des proches de personnes ayant commis un crime grave, soit en alimentant le conflit

que ces derniers vivent, c'est-à-dire la façon dont ils « se sentent victimes » et la perception des autres, soit ne pas être reconnu comme victime.

6. PROBLÉMATIQUE

Comme nous avons pu le constater dans la recension des écrits, un nombre important d'études portent sur la souffrance émotionnelle et psychologique des victimes ainsi que des co-victimes de crime (AuCoin & Beauchamp, 2007; Kilpatrick, et Resnick, 1990; Gerbert, 1992; Kennedy et Sacco, 1998; Spungen, 1998, Rock, 1998a, Armour, 2002). Cependant, peu d'auteurs se sont penchés sur la souffrance et le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000). Or, les quelques études effectuées en lien avec ce groupe de personnes démontrent clairement qu'ils vivent une souffrance particulière comme un sentiment de colère, de honte ou même un conflit émotionnel (Condry, 2013, May, 1999, May, 2000). Certains auteurs ont mis en évidence le fait que les proches d'individus ayant commis un crime grave vont même vivre des réactions communes à celles de toutes les victimes d'actes criminels et des co-victimes de crime (Condry, 2013, May, 2000; Howart et Rock, 2000). Outre le fait de devoir composer avec ces souffrances, ils vivent aussi de la stigmatisation en raison de leur relation avec l'auteur du crime qui peut avoir des conséquences sévères pour les familles affectées (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000; May, 2000).

La recension nous apprend également qu'une grande quantité d'écrits scientifiques portent sur les besoins des victimes et des co-victimes de crime (Spungen, 1998, Rock, 1998a, Doka, 1996, Armour, 2002; Rossi, 2008; Miller, 2009). Or, peu d'études se sont intéressées à la question des besoins des proches de personnes ayant commis des crimes graves (Condry, 2013;

Codd, 2013; Howart et Rock, 2000). Cependant, nous avons vu que les dommages engendrés par la criminalité d'un proche ayant commis un crime grave ont des impacts sur la vie personnelle et professionnelle de la famille du criminel. Ces éléments transparaissent très spécifiquement dans les quelques études portant sur le vécu des proches de contrevenants. Par exemple, les proches de personnes ayant commis un crime grave ont des besoins de vie privée, de réparation, de soutien psychosocial et des besoins au niveau financier au même titre que toute autre victime de crime (Condry, 2013; May, 2000; King, 2004; Howart et Rock, 2000).

De plus, il est possible de constater à la lecture des études présentées ci-dessus que les médias ne font pas toujours une représentation juste des nouvelles de crimes (Landau, 2014; Sweeney, 2012). En effet, les médias contribuent à transmettre une image erronée de la criminalité, mais ils peuvent en plus représenter une source de victimisation particulière pour les victimes de crime et les co-victimes d'homicide (Spungen, 1998; Sacco, 1995; Dubois, 2003; Jewkes, 2004; Landau, 2014). Cependant, peu d'études ont porté sur le rôle joué par les médias sur le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave.

Comme cela a été mentionné précédemment dans le cadre théorique, les croyances des gens ainsi que les messages véhiculés par la culture et les médias contribuent à imposer et maintenir les proches de contrevenants dans une position de stigmatisation en rendant acceptable leur souffrance (Lerner, 1980). Selon la théorie du Just World, les proches de contrevenants sont souvent blâmés et tenus responsables, d'une certaine façon, du problème, car ils sont, sans équivoque, des êtres responsables de leur destin (Lerner, 1980, Hosten et al, 1990). En outre, les proches de contrevenants sont souvent associés au problème en raison de l'étiquette

attribuée au criminel, mais aussi par leur relation avec ce dernier (Holstein et Miller, 1990; Condry, 2013). Certains individus vont intégrer cette image négative et pourraient même se sentir criminels tandis que d'autres pourraient continuer de s'identifier comme des victimes. Par conséquent, le fait de ne pas être reconnu comme une victime, mais de s'identifier au statut de victime pourrait susciter un conflit chez ces individus, soit « se sentir victimes » et « être perçus par les autres comme coresponsables du crime ».

À la lecture de ces éléments, les proches de contrevenants doivent composer avec une grande peine et une souffrance personnelle à la suite d'un acte reconnu par la justice pénale sans nécessairement qu'ils soient directement liés au crime, ni à aucune définition socialement reconnue. En plus ces souffrances, ces personnes subissent de nombreux préjudices, soit de vivre avec de nombreuses conséquences sur le plan social telles que le jugement, la critique, le blâme ainsi que l'isolement social et le manque d'aide psychologique à cause des crimes qu'ils n'ont pas commis, simplement par association avec le contrevenant. Par contre, ils ne sont généralement pas considérés comme des victimes. Pourtant, leur souffrance peut être aussi importante que celle des victimes confrontées à une infraction pénale, et peut même être amplifiée par les réactions insensibles engendrées par le phénomène des médias (Howart et Rock, 2000; Condry, 2013, Landau, 2014). Ce groupe est négligé et souvent oublié des chercheurs ainsi que des professionnels dans le système de justice pénale (Condry, 2013, May, 2000; Howart et Rock, 2000, Light, 2007). Malgré les souffrances de ces groupes de victimes, peu de services sont offerts afin de répondre au besoin de ces derniers.

Ainsi, il est nécessaire de se pencher sur le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé en explorant leurs perceptions sur les conséquences du crime, mais aussi en explorant les réactions des autres par rapport à leur vécu, qui peuvent être conflictuelles. Ce conflit entre « se sentir victime » et ne pas être reconnu comme victime par les autres peut engendrer une souffrance secondaire, par exemple une victimisation secondaire. De plus, le fait qu'un crime soit hautement médiatisé peut augmenter les souffrances des proches, mais aussi provoquer des besoins différents chez ces derniers. Or, peu d'intérêt a été accordé à ce groupe d'individus, malgré un intérêt émergeant pour la victimologie.

C'est devant ces constats qu'a surgi le plan de notre mémoire.

7. RÉSUMÉ DU CHAPITRE

En somme, nous avons pu constater que peu d'auteurs se sont penchés sur la question des souffrances et des besoins des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000). Or, les quelques études effectuées en lien avec ce groupe de personnes démontrent clairement qu'ils vivent une souffrance particulière (Condry, 2013, May, 1999, May, 2000). Malgré ces souffrances comme les autres groupes de victimes, peu de services sont offerts afin de répondre au besoin de ces derniers. En plus, nous suggérons que la variable des médias vient alimenter le conflit entre la perception de soi et la perception des autres sur leurs souffrances. En raison de l'augmentation de la présence des médias, il demeure donc crucial de se pencher sur les impacts de cette dynamique entre la perception de « se sentir victime » et la perception des autres, soit « être perçu par les autres comme coresponsable du crime».

CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE

1. MÉTHODOLOGIE

Cette section décrit la méthodologie privilégiée pour mener cette recherche. La première section présente les objectifs de recherche. Par la suite, les choix méthodologiques en lien avec la littérature scientifique expliquant le type d'étude vont également être présentés. Ensuite, les prochaines sections présenteront la stratégie d'échantillonnage, les participants, les instruments de collecte de données et finalement la procédure d'analyse. La dernière section porte sur les forces et les limites méthodologiques de cette recherche, ainsi qu'une brève section sur les aspects éthiques de la recherche qui vont être présentés.

1.1 Objectifs généraux et spécifiques de l'étude

Dans le cadre de ce travail, nous avons comme objectif général d'explorer le vécu des proches de contrevenants.

De façon plus spécifique, cette recherche tente de:

- 1) Explorer les perceptions des proches sur les conséquences du crime.
- 2) Comprendre le vécu des proches de contrevenant par rapport aux perceptions des autres.
- 3) Explorer les perceptions des proches sur leurs besoins.
- 4) Mettre en lumière le rôle joué par les médias sur le vécu des proches de contrevenants.

1.2 Les choix méthodologiques

1.2.1 Devis de recherche

Compte tenu de notre objet d'étude qui porte sur l'expérience et les besoins des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé, nous avons utilisé un devis qualitatif. Rappelons que cette recherche exploratoire a comme objectif général d'explorer le vécu des proches de contrevenants, tout en tenant compte des perceptions des proches sur les conséquences du crime, mais aussi des réactions des autres par rapport à leur vécu. Il est donc pertinent de recourir à une méthode qualitative, car ces méthodes cherchent à expliciter et à analyser des phénomènes sociaux.

Considérant que le comportement social se comprend à partir de ce que vivent les personnes, les méthodes qualitatives tentent de saisir la réalité telle que la vivent les acteurs sociaux en s'immergeant dans leur univers et en leur donnant une place centrale (Poupart, 1997). C'est une approche réflexive et interprétative qui est définie par une démarche compréhensive, car elle a comme objectif de donner du sens aux phénomènes étudiés et de s'approcher le plus étroitement de la réalité vécue par les acteurs sociaux concernés dans leur réalité (Poupart, 1997, Mucchieli, 2009).

En mettant en lumière l'expérience vécue des proches de contrevenants, nous permettons de donner une voix à une population cachée, soit en dévoilant les enjeux auxquels ces individus sont confrontés, et ce, en s'attardant à leur vécu et leur réalité. Ainsi, en privilégiant la recherche qualitative, cela nous permet d'avoir accès au sens que les proches de contrevenants donnent à leur vécu, et par conséquent, d'obtenir une compréhension approfondie de leur expérience ainsi que de leur réalité.

Ainsi, avec la sélection de l'approche méthodologique vient ensuite la présentation des participants.

1.2.2 Entretiens semi-directifs

La technique de cueillette des données que nous avons choisie est l'entretien semi-directif. L'entretien est ici considéré comme un tête-à-tête entre un répondant et le chercheur, dont le premier transmet des informations au deuxième (Mayer et Saint-Jacques, 2000). L'entrevue semi-dirigée a été privilégiée dans notre étude en raison de sa finalité et de la complexité de l'objet étudié (Savoie-Zajc, 2009).

Selon Savoie-Zajc (2009), l'entretien semi-directif a pour particularité de permettre au chercheur de comprendre le monde de la personne interviewée, de rendre explicite son univers et aussi de favoriser la compréhension d'un phénomène par le partage d'un savoir expert (Savoie-Zajc, 2009). Nous avons opté pour ce type d'entrevue parce qu'il a pour avantage d'être souple et s'apparente fortement à une conversation guidée par le chercheur dans le but d'élaborer sur les thèmes qu'il souhaite aborder avec le participant. Parallèlement, ce type d'entrevue est privilégié lorsqu'on souhaite aborder des thèmes intimes et complexes et quand on souhaite comprendre le sens donné à une expérience vécue par les individus, par exemple, d'obtenir des informations sur le vécu personnel et social des proches de contrevenants. De plus, il permet de mieux répondre aux objectifs de notre étude en permettant l'introduction des thèmes par le chercheur qui sont liés à ses objectifs (Poupart, 1997).

1.3 La stratégie d'échantillonnage

Selon Beaud (2006), il existe deux grands types d'échantillon, soit les échantillons non-probabilistes et les échantillons probabilistes. Puisque dans une recherche qualitative, la construction de l'échantillon est intentionnelle, il importe de sélectionner des participants que le chercheur qualifie de compétents et qui se trouvent au cœur de la problématique à l'étude (Savoie-Zajc, 2007). Pour la réalisation de ce mémoire, une technique liée à l'échantillon non probabiliste a été sélectionnée.

1.3.1 Critères de sélection

Les proches de contrevenants

Pour définir une population, il faut d'abord formuler une règle qui permet d'identifier les éléments de la population étudiée. Ainsi, certains critères de sélection ont été établis pour définir un « proche de personnes ayant commis un crime grave ».

De prime abord, les critères de sélection pour être considéré comme un 'proche' de contrevenant étaient les suivants : 1) entretenir une relation étroite avec les personnes accusées ou même reconnues coupables au moins deux ans avant que l'infraction grave soit commise ; 2) être soit un membre de la famille nucléaire (famille regroupant deux adultes mariés ou non avec ou sans enfant) et/ou un membre de la famille immédiate unie par des liens de parenté (mère, père, sœur, frère ou enfant) ; 3) habiter dans le même foyer que le contrevenant au moment du délit et/ou géographiquement rapproché du contrevenant au moment du délit. De plus, seules les personnes de dix-huit ans et plus ont été admises. Nous avons exclu les personnes

mineures pour des raisons d'éthique puisque les interviewer implique un processus plus long et complexe au niveau du consentement.

Les crimes graves

Deuxièmement, pour participer à l'étude, le contrevenant devait avoir commis un crime grave. Compte tenu du fait que tous les actes criminels s'inscrivant dans le code criminel sont considérés comme étant des 'infractions graves', il s'avère difficile de quantifier cette catégorie de crime. Notons que la catégorie de crime grave fait souvent l'objet de débats et de contestation suivant les pays et les systèmes juridiques.

Par conséquent, nous avons classé les infractions graves dans trois catégories de degré élevé et moyen. Ainsi, pour participer à notre étude, les crimes graves commis par le proche pouvaient comprendre : 1) la catégorie d'homicide (le meurtre et l'homicide involontaire coupable) ; 2) la catégorie des infractions sexuelles qui se réfère à des infractions sexuelles contre mineur, et certains cas comprennent le viol chez les adultes et 3) la catégorie des infractions contre l'application de la loi et les opérations frauduleuses (corruption et fraude).

La médiatisation du crime

Finalement, notre étude avait comme critère que le crime commis par le proche soit hautement médiatisé. Nous considérons le crime comme étant hautement médiatisé lorsqu'il avait été publié dans un journal local, dans les nouvelles ou à la radio, et ce, minimalement pendant une semaine. En d'autres mots, plus le crime commis par le proche était publié sur une longue période de temps, plus nous le considérons comme étant hautement médiatisé. Afin de dresser un portrait plus clair de notre échantillon, nous avons établi trois niveaux d'intensité

pour décrire la médiatisation du crime, soit : 1) faible (publié un mois et moins); 2) modéré (publié trois mois et plus); et 3) élevé (publié plus de 6 mois) (Voir tableau 1).

1.3.2 Le recrutement

Dans le processus de recrutement des participants, nous étions à la recherche de proches de contrevenants ayant commis des crimes graves médiatisés intéressés à participer à cette étude. Rappelons que ce groupe d'individu n'est pas facilement accessible. Pour avoir accès à cette population cachée, notre directrice de recherche nous a obtenu un contact direct avec un organisme communautaire situé dans la région de Montréal.

Nous avons donc procédé à une sélection de cas d'après la recommandation d'une intervenante clé, principalement de cet organisme, de façon indirecte. Il est à noter qu'elle ne nous a pas recommandé directement des personnes, mais a envoyé un courriel à ses membres, laissant ainsi la discrétion du choix quant à la participation. Certains de nos participants ont effectivement confirmé avoir pris connaissance de notre étude par la réception d'un courriel leur expliquant notre recherche et les invitant à y participer.

D'autres participants nous ont recommandé d'autres personnes potentiellement intéressées à participer. Certes, une fois que ces participants potentiels ont manifesté leur intérêt envers notre recherche en s'auto-identifiant comme des proches de contrevenants, nous nous sommes par la suite assurés qu'ils correspondaient aux critères de l'étude.

Comme mentionné ci-haut, une technique liée à l'échantillon non- probabiliste a été sélectionnée, soit l'échantillon en boule de neige. Selon Pires (1997), le type d'échantillonnage

effet boule de neige est une approche par contacts successifs similaires à une sorte de chaîne. L'effet boule de neige « identifie de bons cas grâce à des personnes qui connaissent d'autres personnes qui connaissent des cas riches en information » (Miles et Huberman, 2003).

Il est à noter qu'une seule participante a été rencontrée dans le cadre d'une conférence lors d'un cours à l'université. Nous sommes directement entrés en contact avec cette source, soit par la réception d'un courriel expliquant notre recherche et l'invitant à y participer.

Selon Savoie-Zajc (2007), le nombre recommandé de participants varie selon les objectifs de l'étude en question. Toutefois, il n'y aurait pas de règle claire à ce niveau. Dans une recherche de type exploratoire telle que la nôtre, un maximum de sept entretiens pourrait suffire pour l'étude. Rappelons que notre objectif général est d'explorer le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé, mais aussi que les proches de contrevenants sont un groupe d'individus difficilement accessibles. Par conséquent, le choix du nombre de participants nécessaires pour atteindre la saturation empirique dépend de la collecte de données. Dans la présente étude, seulement sept personnes ont été rencontrées.

1.4 Les participants

Dans la présente section, nous offrons une description détaillée de notre échantillon. Nous avons rencontré au total sept proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé au Québec, et ces proches étaient composés de sept femmes. Les participants étaient tous des femmes âgées entre 18 et 78 ans au moment de leur entrevue. En ce qui a trait au lien que les participantes entretenaient avec l'agresseur, la majorité étaient des mères (N=4), alors que deux

étaient des conjointes (N=2), et seulement une était la fille du contrevenant (N=1). Pour ce qui est des différents types d'actes criminels commis par leurs proches, nous trouvions un meurtre, un meurtre de masse, deux cas de fraude et trois cas de délit à caractère sexuel. Finalement, trois niveaux d'intensité en lien avec la médiatisation du crime ont été établis, soit: 1) faible (N=1) (publié un mois et moins); 2) modéré (N=3) (publié trois mois et plus); et 3) élevé (N=3) (publié plus de 6 mois).

Tableau I: Caractéristiques des participants

Pseudo	Sexe	Age	Lien relationnel	Crime commis proche	Niveau d'intensité de la médiatisation du crime
Marie	F	70	Mère	Meurtre	Faible
Sophie	F	20	Fille	Fraude	Élevé
Anne	F	50	Ex-Conjointe	Fraude	Élevé
Céline	F	50	Mère	Délit sexuel	Modéré
Chantale	F	40	Mère	Délit sexuel	Modéré
Lori	F	40	Conjointe	Délit sexuel	Modéré
Solange	F	70	Mère	Meurtre	Élevé

*Un pseudonyme a été attribué par la chercheure pour préserver leur confidentialité et l'anonymat des participants.

1.5 Instruments de collecte de données

1.5.1 La consigne de départ et les sous-consignes

Habituellement, l'entretien débutait par une consigne générale qui laissait le participant libre de développer sur le sujet comme bon lui semble, suivi de sous-consignes dans le cas où l'interviewé n'aborderait pas certains points et qu'il semblerait avoir épuisé le sujet (Deslauriers; 1991). Rappelons que cette recherche tentait d'explorer comment cela se passe pour les proches de contrevenants ayant commis un crime grave lorsque le crime est médiatisé. Ainsi, notre élaboration de la consigne de départ était la suivante : « À partir de votre expérience, j'aimerais que vous me parliez un peu plus de ce que vous avez vécu suite au crime commis par votre proche ». Dans plusieurs cas, la consigne de départ a permis au répondant de parler pendant plus de soixante minutes sans qu'on ait à intervenir, à l'exception d'une entrevue qui a duré moins de soixante minutes. Tout au long de cette recherche, nous avons essayé d'effectuer des entretiens de manière aussi non-directive que possible.

Une grille d'entrevue semi-structurée a été employée lors des sept entrevues, où il fut possible d'aborder les thèmes généraux du canevas d'entrevue dans les cas où l'interviewé n'abordait certains thèmes spontanément. Rappelons cette recherche visait aussi à explorer 1) comment les proches de contrevenants se sentent; 2) comment ils se sentent perçus par les autres; et 3) les impacts sur les souffrances et sur les besoins rencontrés à la suite de la médiatisation du crime. Ainsi, le guide d'entretien a été composé de différents thèmes, tels que la sphère personnelle après l'infraction; la sphère sociale après l'infraction, la stigmatisation, les médias et l'aide aux proches, et ce, afin de répondre le plus possible à ces objectifs de recherche. (Voir le guide d'entretien, Annexe 3). Par exemple, pour le thème de la sphère personnelle, différentes questions étaient pré-établies telles que : « Comment vous vous êtes senti? Comment est-ce que vous vous êtes senti par rapport aux autres? ». Pour ce qui est de la sphère sociale,

les participants ont été questionnés sur la réaction des autres par rapport à eux, mais aussi sur leurs sentiments par rapport aux autres. De plus, pour explorer la dynamique du « conflit » entre « se sentir victime » et ne pas être reconnu comme victime, ainsi que les impacts de ce conflit, le thème de la stigmatisation et de l'aide aux proches a été abordé par le biais de différentes questions pré-établies, comme par exemple : « Est-ce que vous vous êtes senti victime? Est-ce que vous vous sentiez responsable du délit? Avez-vous fait appel à des services d'aide ou de groupes de soutien? Si non pourquoi? ». Pour ce qui est de l'exploration du rôle des médias sur le vécu des proches de contrevenants, différentes questions étaient pré-établies telles que : « Quelles ont été les réactions des médias face au crime? Comment tu décris le rôle des médias dans ta vie? Comment tu t'es senti? ». En abordant ces différents thèmes et différentes sous-consignes pré-établis, nous avons pu répondre à l'objectif général, ainsi qu'aux sous-objectifs de ce mémoire.

De plus, afin d'éviter la directivité le plus possible, nous avons relancé les personnes interviewées lorsqu'elles abordaient les dimensions que nous souhaitions voir approfondir. Parallèlement, lorsque nous constatons que la personne interviewée accordait une importance particulière à d'autres dimensions, même si ces dernières n'étaient pas directement liées à nos objectifs de recherche, nous leur laissions l'espace nécessaire dans l'entrevue pour en parler davantage.

1.5.2 Le contexte des entretiens

Les entrevues ont été enregistrées et retranscrites sous forme de verbatim suivant la semaine de l'entrevue. Il est à noter que nous avons effectué une entrevue semi-dirigée par

l'intermédiaire de Skype, compte tenu du fait que la participante était trop éloignée géographiquement pour nous rencontrer en personne. Pour cette entrevue, les papiers relatifs au consentement libre et éclairé ont été envoyés par courriel et dûment signés et renvoyés à la chercheuse avant le début de l'entretien.

En moyenne, la durée des entretiens était de 60 minutes, allant parfois jusqu'à 90 minutes et rarement plus. Il est à noter qu'une seule entrevue a duré 40 minutes. Nous avons pris des notes tout au long des entrevues et avons suivi une grille (Annexe 3) comportant les thèmes que nous souhaitions approfondir avec les participants afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'omission de notre part avec nos relances. Chaque entretien s'est terminé par une fiche signalétique (voir Annexe 4) que nous avons remplie avec le participant. Cette fiche permet non seulement de connaître quelques détails sociodémographiques importants pour le chercheur, mais c'est aussi une façon de mieux boucler l'entretien avec le participant.

De plus, il est à noter qu'à la suite de notre entretien, la participante nommée Lorie nous a envoyé un courriel pour nous relater d'autres informations relatives à notre entretien qu'elle n'avait pas mentionnées lors de l'entretien via Skype. Nous avons considéré ces informations comme étant pertinentes pour l'analyse de notre contenu que nous aborderons dans la prochaine section.

Les sept entrevues ont été effectuées durant l'été 2016, plus spécifiquement, quatre entrevues au mois de juin 2016 et trois entrevues au mois de juillet 2016. Enfin, nous les avons toutes rencontrées dans leur milieu de vie respectif, soit entre la région de Montréal et de St-

Julie, où nous avons pu être installée dans des salles fermées et discrètes, permettant ainsi de ne pas être interrompue pendant l'entretien. Il est à noter qu'une seule entrevue a été complétée par Skype compte tenu du fait que la participante était trop éloignée géographiquement pour nous rencontrer en personne. Nous avons complété toutes les entrevues en juillet 2016.

2. PROCÉDURE D'ANALYSE

Dans cette dernière section, nous allons discuter de la méthode principale d'analyse des données qui nous semble la plus adéquate et la plus efficace pour cette recherche, soit l'approche thématique. Nous allons dans cette section énumérer les étapes préalables à notre analyse et ensuite, nous allons présenter la méthode utilisée.

2.1 Analyse thématique

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons choisi d'analyser nos données à partir de la méthode d'analyse thématique. C'est par ce type d'analyse des entretiens que nous espérons explorer et comprendre l'expérience d'un proche d'une personne ayant commis un crime grave médiatisé. Rappelons que notre objectif général est d'explorer le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé. De manière plus spécifique, nous voulons explorer les perceptions des proches sur les conséquences du crime, mais aussi les réactions des autres par rapport à leur vécu, qui peuvent être conflictuelles.

De plus, nous voulons en savoir davantage sur les perceptions des proches de contrevenants au sujet de leurs besoins. En ayant comme objectif spécifique d'acquérir une meilleure compréhension des souffrances et des besoins de ce groupe, il est important lors de

l'analyse des données de demeurer près des points de vue de ce que nous partageant les participants, mais aussi de faire ressurgir des patterns de significations récurrents. Finalement, nous voulons explorer le rôle des médias sur le vécu des proches de contrevenants. Nous sommes d'avis que que l'analyse thématique est la méthode d'analyse des données la plus pertinente pour approfondir notre objet et nos questions de recherche qui relèvent d'interactions humaines et sociales, et la plus compatible avec l'atteinte de nos objectifs de recherche.

Afin de réaliser une analyse thématique, la première étape fut la retranscription intégrale de tous les verbatims. La transcription s'est effectuée dans les heures suivant chaque entretien, sinon dès qu'il nous était possible de le faire. Il faut prévoir environ cinq à six heures de transcription par heure de données enregistrées. Après cette étape, l'analyste doit d'abord procéder à la lecture et la relecture des verbatims (Muchelli & Paille, 2006). Selon Braun et Clarke (2006), une des premières étapes de l'analyse thématique est de se familiariser avec les données recueillies.

Une fois les entretiens transcrits et lus, l'étape suivante s'est poursuivie avec le processus de codage des données brutes. En d'autres mots, pour chaque lecture de vermatims, l'analyste identifie un ou plusieurs thèmes significatifs à travers l'ensemble des données recueillies. Sur le plan technique, nous avons gardé le document original papier et utilisé le mode d'inscription des thèmes en marge tout au long de chaque texte. Nous avons opté pour le type de démarche continue qui consiste en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et simultanément de construction de l'arbre thématique (Muchielli et Paille, 2006). Au fur et à mesure des lectures de notre corpus, les thèmes sont identifiés et notés pendant la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin et finalement hiérarchisés sous forme de thèmes centraux regroupant des

thèmes associés, ainsi, simultanément et construisant l'arbre progressivement tout au long de la recherche.

Tout au long de cette étape, nous avons retravaillé et raffiné les thèmes. Par exemple, certains thèmes ont été regroupés, éliminés et divisés, tandis que d'autres ont été développés. Lorsque cette étape fut jugée satisfaisante pour l'analyse, nous sommes passés à la dernière étape, soit la construction de l'arbre thématique (Muchelli et Paille, 2006). À cette étape, il s'agit d'un type de regroupement des thèmes ou un certain nombre de thèmes principaux détaillés par des thèmes subsidiaires et par des sous-thèmes. L'un des objectifs de l'analyse consiste à documenter les récurrences thématiques de façon à pouvoir cerner chacun des thèmes communs tout en étant à l'affût des possibilités d'associations entre les thèmes, en vue de construire progressivement un arbre thématique. Finalement, la dernière étape concernait la production du rapport final, soit l'analyse thématique des données.

En somme, ce travail de thématisation est en lien avec notre cadre théorique et nous sommes donc guidés par les paramètres de notre recherche, que ce soit par rapport à notre objet, nos questions de recherche ou nos objectifs pour cette analyse. Le travail de thématisation nous a permis de donner un sens aux données recueillies et de répondre à notre objectif de recherche, ainsi qu'aux sous-objectifs pré-établis. Notre analyse nous a aussi amenés à offrir des pistes pour avoir davantage dans la pratique, ainsi que des pistes de réflexion pour des études futures.

3. LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Certes, peu importe la méthodologie sélectionnée pour une étude, il y a toujours des limites à l'approche utilisée. Premièrement, comme nous avons pu le constater dans la revue de

littérature, les proches de contrevenants sont une population cachée et difficilement accessible (Condry, 2013). Certes, en effectuant une étude exploratoire sur une population relativement difficile à rejoindre, nos attentes étaient réalistes. Pour pallier à ce problème, nous sommes entrés en contact avec les quelques organismes offrant des services à cette population, mais le manque flagrant de services pour ces individus s'est avéré un obstacle, car ces organismes sont encore peu nombreux dans notre collectivité. Ainsi, nous avons rencontré seulement 7 proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé. Rappelons que cette recherche exploratoire a pour objectif d'améliorer nos connaissances quant à l'expérience et les besoins des proches de personne ayant commis un crime grave médiatisé. Nous ne pouvons nier le fait qu'un échantillon trop petit diminue la pertinence des résultats. Dans une perspective de transférabilité des résultats, il aurait été préférable d'avoir un échantillon plus grand. Ainsi, la taille de notre échantillon est une première limite relevée dans notre étude.

Deuxièmement, une autre limite peut être mise de l'avant, soit la technique d'échantillonnage de type boule de neige. Étant une technique non probabiliste, notre échantillon comportera des gens qui ont des caractéristiques communes, alors ce ne sont pas toutes les personnes qui auront la chance égale d'être choisies. En effet, notre échantillon est composé de sept femmes. Il aurait donc été pertinent de diversifier notre population à l'étude et de rencontrer aussi des proches de contrevenants de sexe masculin, et ce, pour répondre à nos objectifs de recherche. En ce sens, il aurait été intéressant d'obtenir plus de témoignages variés, comme par exemple les pères et/ou les frères des contrevenants. Ainsi, nous ne pouvons pas généraliser notre population, alors nous ne pouvons pas non plus parler de "proches", mais bien des participantes à cette étude. Par conséquent, il est impossible d'affirmer la représentativité de l'échantillon en lien avec la population.

4. ÉTHIQUE

Avant le début de chaque entretien, le consentement identifiant l'objet de l'étude, les inconvénients et les avantages, ainsi que d'autres informations essentielles (voir annexe 1) ont été lus à chaque participante. Ainsi, ces personnes étaient prêtes, avec un consentement libre et éclairé, à nous parler de leur expérience. Leur témoignage sur un événement forcément traumatisant pour plusieurs de ces personnes peut raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable. C'est pourquoi en tout temps il leur fut possible de prendre une pause, de cesser l'entretien, ou de complètement se retirer de l'étude. De plus, dans une telle situation, il fut possible d'être référé par la chercheuse à une aide sans frais d'une ressource spécialisée visant à aider les familles de contrevenants.

De plus, afin de protéger la confidentialité et l'anonymat de nos participantes, aucune information sur leur nom, lieu d'habitation, ou toute autre information pouvant révéler leur identité n'a été transcrite. Des pseudonymes ont été attribués par la chercheuse à chaque participante pour assurer leur anonymat (voir à ce sujet le formulaire de consentement, Annexe 1 et le certificat éthique délivré, Annexe 2). L'ensemble de ces démarches ont été faites dans un but de transparence, et ce, afin de compléter l'étude en respectant l'éthique exigée en recherche sociale (Savoie-Zajc, 2007).

5. RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Dans le cadre de notre recherche, nous avons utilisé l'entretien semi-dirigé et l'analyse thématique, tous deux décrits dans ce chapitre, pour tenter d'explorer le vécu des proches de

personnes ayant commis un crime grave médiatisé. Rappelons que ce projet a pour objectif d'améliorer nos connaissances quant à l'expérience et les besoins des proches de personne ayant commis un crime grave médiatisé. Certes, en effectuant une étude exploratoire sur une population relativement difficile à rejoindre, nos attentes étaient réalistes. Les méthodes utilisées lors de notre collecte nous ont permis d'explorer un phénomène et de viser l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques sur un sujet peu exploré, mais aussi d'acquérir certaines pistes de solutions, notamment pour les services qui oeuvrent auprès de cette population. Ces nouvelles connaissances pourraient permettre une meilleure compréhension des besoins de ce groupe et adapter les services actuellement offerts en fonction des besoins identifiés à travers ce projet.

CHAPITRE 3: RÉSULTATS

INTRODUCTION

Dans la prochaine section, l'analyse des entrevues ainsi que des différents thèmes abordés par les participantes sera abordée en lien avec les objectifs et les sous-objectifs de ce mémoire. Ainsi, pour l'objectif 1, il s'agit d'explorer les perceptions des proches sur les conséquences du crime, comparativement à l'objectif 2 qui s'intéresse à la perception sociale du vécu des proches par rapport aux réactions des autres. Pour l'objectif 3, nous voulions explorer l'impact des perceptions des proches sur leurs besoins. Finalement, pour l'objectif 4, le rôle des médias sur le vécu des proches de contrevenants se trouve au coeur des analyses et s'avère en lien avec les sentiments de culpabilité, de perte de vie privée et les réactions insensibles des autres.

C'est à travers une analyse thématique que nous espérons découvrir des caractéristiques communes dans les propos des proches de personnes ayant commis des crimes graves médiatisés afin de répondre à ces objectifs de recherche.

1. LA DYNAMIQUE ENTRE LA PERCEPTION DES PROCHEs DE CONTREVENANTS ET LA RÉACTION DES AUTRES

1.1 La perception des proches

1.1.1 Se sentir victime

L'ensemble de nos participantes ont vécu des souffrances par rapport à des crimes commis par leurs proches. En effet, lorsque nous avons posé la question à savoir si les proches se sont sentis victimes, cinq participantes rencontrées ont répondu par l'affirmative. Par contre, différentes sources de souffrance ont été relevées lorsque nous nous sommes intéressés à la perception du participant en lien avec son statut de victime.

1.1.2 L'association au criminel

Le premier thème qui ressort de nos entrevues est le thème de l'association au criminel. En effet, trois participantes rencontrées se sont senties comme des victimes à cause de la proximité avec le contrevenant et aussi de son crime. Selon les dires de ces trois proches, la source de souffrance découlant du sentiment de se sentir victime provient surtout des réactions des autres en lien avec l'association au criminel. Le jugement des autres et le blâme du crime commis par le proche ont mené non seulement à un sentiment de victimisation, mais également à la perception d'être victime.

Moi j'me suis sentie victime parce que (...) De m'avoir fait regarder comme si j'étais un monstre. Tsé un moment donné tu mets toute en doute le monde. Le monde ont des jugements tu te dis mon dieu. Parce que le monde sont quasiment en train de dire « La madame a l'avait une garderie pis a l'avait un fils pédophile. » (Celine, 50 ans)»

Par exemple, Céline éprouvait le sentiment de se faire regarder par les autres comme si elle était « un monstre ». En raison de l'association au criminel et des conséquences qui s'y rattachent, elle se sentait obligée de garder le silence. Cette étiquette stigmatisante liée à l'association au criminel est souvent teintée de blâme et provoque un inconfort et un malaise chez certaines participantes. Pour cette participante en question, le sentiment de se sentir victime provient des réactions négatives des autres, bien qu'elle vive aussi des souffrances.

1.1.3 L'injustice

Un second thème qui ressort de nos entrevues est le thème de l'injustice. Pour une participante, le sentiment de se sentir victime provient du silence face aux autres qu'elle fut obligée de garder. Par exemple, pour Anne, le sentiment de se sentir victime provient du fait qu'elle ne pouvait pas s'exprimer au même titre qu'une victime d'acte criminel, bien qu'elle et sa famille vivaient aussi des souffrances. Ce sentiment de souffrir en silence en raison de l'association au criminel et de l'étiquette stigmatisante contribue à un sentiment d'injustice qui, par le fait même, renforce son sentiment de se sentir victime.

Ben oui absolument. Victime absolument. Mais tu n'as même pas le droit de rien dire. (Anne, 50 ans)

1.1.4 La perte de contrôle

La perte de contrôle sur la situation est aussi un thème récurrent qui renforce le sentiment de se sentir victime chez une des participantes rencontrées. Pour la répondante en question, le sentiment de perte de contrôle a grandement mené à l'identification du rôle de victime. Ce sentiment d'impuissance découle du fait de ne pas pouvoir contrôler la situation et de perdre le pouvoir sur sa vie. Selon Lori, le crime commis par son proche a eu comme impact une perte de contrôle sur sa vie, ce qui semble de toute évidence l'avoir affectée négativement.

C'est terrible, c'est dramatique (...) Tu perds le contrôle de tout lorsque cela arrive. Tu ne peux rien faire, même si tu as mal. Tu dois juste attendre que ça passe et souffrir en silence (Lori, 40 ans)

1.1.5 Pas victime

Il est à noter que deux des sept participants ne se sont pas senties comme des victimes. Une seule participante a carrément « décidé de ne pas être une victime » et de traverser cette période difficile de son mieux.

Je peux pas dire que ça pas durer mais je me sentais pas victime parce que c'était pas un mot dans mon vocabulaire (Solange, 70ans).

Pour Solange, le statut de victime ne pouvait pas s'appliquer, car sa perception d'être la mère d'un criminel l'en empêchait. Rappelons que cette participante a fait appel à différents organismes pour lui venir en aide, comme par l'exemple l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), mais sans succès. Ainsi, il fut pour elle impensable de pouvoir s'attribuer un tel statut, compte tenu du fait qu'elle était un proche de criminel.

L'autre participante n'a pas utilisé le mot « victime » et nous ne lui avons pas posé la question directement. La grille de correction a par la suite été modifiée afin d'intégrer la question pour le reste des entrevues. Aucune des participantes n'ont spontanément dit qu'elles se sentaient victime lors de nos entrevues.

1.2 L'absence de reconnaissance

1.2.1 L'absence d'empathie

Afin de répondre à ce sous-objectif, nous avons demandé aux sept participantes comment elles se sentaient perçues par les autres. Lorsqu'on se penche sur la question de la perception sociale du vécu des proches, il est possible de constater que contrairement à leur sentiment de souffrir, les autres ne les percevaient pas ainsi. Par exemple, l'absence d'empathie, ainsi que le manque d'intérêt face à leur bien-être sont des thèmes qui font surface à trois reprises :

Mais au moins il y avait l'aval de tout le monde, de tout le peuple québécois qui disait pauvre vous-autres, pauvre vous-autres. Mais nous personne disait pauvres nous-autres, pauvres nous-autres. Personne y pense parce qu'il y a très peu de gens qui sont criminalisés assez pour comprendre cela. (Anne, 50 ans)

Le monde se fout de ton bien-être et de comment tu te sens. Tu es comme un moins que rien aux yeux des autres (Chantale 40 ans)

*Pis même pas personne qui disaient comment vous vivez ça ?
C'tait vraiment déplacé les gens comment (...) (Sophie, 20)*

La différence était claire : d'un côté se trouvaient les 'vraies victimes' et de l'autre, les proches coupables par association. Dans ses propos, Anne soutient que les victimes ont l'aval du peuple et ont davantage de soutien et d'empathie, contrairement aux proches de contrevenants qui ne sont pas traités comme des victimes. Si nous prenons l'exemple de Sophie, cette dernière souligne le fait que personne dans son entourage ne lui a demandé comme elle se sentait à la suite des événements.

Plusieurs des proches rencontrés vivent difficilement la situation ; or, peu d'individus tentent de venir en aide à ces dernières, comme ils le feraient envers des victimes. Il est à noter que trois participantes se sentent victimes par rapport aux autres et non victimes des actes criminels commis par leur proche.

1.2.2 Le blâme

Lorsque nous avons exploré la perception des proches face aux réactions des autres, le thème du blâme a ressorti à plusieurs reprises dans le discours des interlocutrices. En effet, trois de nos sept participantes ont dit s'être senties blâmées pour les actions de leur proche ayant commis un acte criminel et même dans certains cas perçues comme coresponsables du délit.

De manière plus spécifique, trois participantes ont même été jusqu'à se blâmer quant à leur rôle parental en lien avec les gestes criminels causés par le proche. Ces proches en question étaient les mères des contrevenants, et toutes se blâmaient et se questionnaient sur ce qu'elles auraient pu faire différemment dans leur rôle parental afin de prévenir un tel acte, bien qu'elles

n'aient rien à voir avec les gestes criminel commis par leur fils. Ainsi, le blâme est un premier thème relevé dans trois des sept entrevues :

Ah je me suis sentie pas une bonne mère (...) Comme si j'avais manqué quelque chose, qu'est-ce que j'ai fait de pas correct? Je l'ai tu perdu? J'ai tu manqué un bout? (...) J'essayais de me dire ça pis en même temps je me disais non mais de toute façon qu'il y a des choses que je ne peux pas contrôler et que ce n'est pas correct de vivre tout ça. Tsé il y a son bagage, que j'ai donné du mieux que je pouvais (Celine, 50)

Alors le premier contact avec ça l'a été les commentaires de mes collègues. Et tout ce qu'on disait c'était toujours porté sur la mère. Quelle sorte de mère ça prend pour mettre au monde un enfant qui fait quelque chose comme ça. Pas le père. La mère. Ensuite il y a eu des choses horribles qui ont été dites ça doit être le BS mettons ou tsé tout de suite les étiquettes les pires tsé. Ca doit être une sans dessin. (Solange, 70)

Pour une autre participante, le blâme ressenti provenait également des autres. En effet, une des interlocutrices mentionne que la majorité de son entourage remettait en question son rôle parental, allant même jusqu'à blâmer sa classe sociale afin de justifier un tel acte commis par son fils. Selon ses dires, les autres la blâmaient pour le crime commis par son proche et la faisait sentir comme étant coresponsable du délit, soit en blâmant la responsabilité parentale et en l'associant au problème en quelque sorte. C'est donc en partie dû à cette incohérence liée au blâme, parfois provenant de soi et ou des autres, que la souffrance des quatre participantes était d'autant plus présente.

1.2.3 Le doute

Toujours dans l'optique d'observer la perception des proches face aux réactions des autres, le doute est également un thème qui a surgit dans trois discours. Pour ces trois

participantes en question, la réaction des autres, tout en alimentant le conflit qu'elles vivent, vient semer le doute quant à savoir si elles auraient joué un rôle dans l'acte criminel commis par leur proche.

Deux des participantes mentionnent ressentir un doute quant à leur propre responsabilité face aux agirs criminels de leur proche. Ces dernières ne se blâment pas, mais elles se questionnent. En effet, deux des proches rencontrés vont même jusqu'à douter d'elles-mêmes en prenant part en quelque sorte au problème :

C'est comme si t'avais fait toi-même un crime (...) Moi c'est de même je me suis sentie c'est comme si c'était moi qui avais fait un crime (Celine, 50ans)

À un moment, je me suis sentie moi-même criminelle à force de me faire regarder et juger par les autres. On dirait j'avais aussi été responsable du crime commis par (nom) (Chantale, 40ans)

Le doute était un thème aussi présent dans le discours d'une conjointe d'un proche ayant commis un crime sexuel. Pour cette personne en question, le doute provenait de ses capacités à diagnostiquer certains indices quant à la problématique ou même la criminalité de son conjoint, et ce, en raison de son métier :

De par mon métier je me sens un peu effectivement coupable de pas avoir vu les indices plus pis avoir été proactive là-dedans (Lori, 40)

Pour ce qui est de la plus jeune participante de notre étude, Sophie, elle semble être la seule à ne pas avoir vécu de doute quant à savoir si elle aurait joué un rôle dans l'acte criminel

commis par son père. Rappelons que Sophie est la seule participante qui était mineure lors de la médiatisation du crime commis par son proche.

À la lumière des entrevues, nous pouvons affirmer qu'il existe un conflit entre la souffrance vécue par nos participantes et leur vécu par rapport aux perceptions des autres (objectif 1 et objectif 2). En effet, les différents discours relèvent qu'il existe une contradiction entre la perception des participantes et la perception de la société, ce qui ajoute aux souffrances de nos répondants.

2. L'IMPACT DU CONFLIT SUR LES BESOINS

2.1 Besoin d'information

Nous avons exploré chez l'ensemble des participantes l'impact du conflit entre « se sentir victime» et « ne pas être reconnu comme victime» sur leurs besoins.

Le premier thème qu'il est possible de faire ressortir des discours des participantes est celui du besoin d'information. Effectivement, toutes les sept participantes ont déclaré ne pas avoir reçu d'information quant aux différentes étapes du processus judiciaire, mais aussi quant aux organismes d'aide dédiés aux proches de contrevenants, ainsi qu'à leurs propres droits. Bien que l'ensemble des proches rencontrés ont mentionné avoir eu besoin d'aide et de support à la suite du crime commis par le proche, aucune d'entre elles n'a reçu formellement des informations quant à leurs inquiétudes et à leurs questionnements. Les sept proches rencontrés en étaient à leur première expérience avec le système de la justice et ces dernières avaient beaucoup de questions et de préoccupations qui n'ont jamais été informellement ni

formellement prises en charge. Le manque d'information générale lors de tout le processus judiciaire, mais aussi pour différents services d'aide offerts, reflète bien qu'aux yeux de la société, les proches de contrevenants sont ignorés et n'existent pas pour le système :

Moi j'aurais eu besoin de(...) ben(...) tsé (...) Pis y'avait des panflets. Mais avant ça jamais personne ne m'a dit vous êtes les parents. On aurait besoin d'être informé. Quand qui arrive une épreuve de même que notre (...) un de notre famille est incarcéré on n'aurait besoin de se faire dire ben si vous avez besoin d'aide. Ils le disent aux victimes (...) Allez à Cavac allez on va vous aider. Ben on aurait besoin de se faire dire ben vous avez un choc pis tsé c'est pas vous qui avez fait le crime (Celine, 50)

2.2 Manque de service

Un second thème qui ressort des entrevues effectuées est le manque de services offerts pour les proches de contrevenants. En effet, six participantes sur sept ont mentionné avoir effectué leur propre recherche pour avoir accès au peu d'organismes d'aide disponibles pour les proches de contrevenants, car dans tous les cas, personne ne leur a proposé des services d'aide. Comme cela a été mentionné précédemment, les entrevues ont relevé un manque d'information générale quant aux différents services offerts pour les proches de contrevenants. Ce manque de service disponible pour ce groupe de personnes dans le besoin a provoqué un sentiment de frustration chez les personnes rencontrées. Trois proches mentionnent avoir contacté eux-même le CLSC de leur quartier pour trouver une forme d'aide, compte tenu du fait que peu de ressources pour les proches de contrevenants existaient. Pour ce qui est des trois autres participantes, elles ont trouvé de l'aide et du soutien à travers leur propre réseau social, comme par exemple un médecin de famille ou même dans un cas une amie de la famille travailleuse

sociale. Il est important de noter que dans tous les cas, aucun organisme clé venant en aide aux proches de détenus ou autre forme d'aide n'a été systématiquement proposé aux six participantes. Bien qu'elles se considéraient aussi victimes des réactions des autres et mentionnaient toutes avoir besoin d'information et d'aide, les participantes ont toutes souligné avoir trouvé l'information par elles-même :

Ben j'te dirais que j'suis très débrouillarde pis j'ai cherché beaucoup. Tsé comme j'te disais avec (endroit) pis j'ai trouvé (...) j'ai eu un suivi avec ma psychologue et mes amis et la famille là. Mais tsé j'avais pas besoin de parler (...) J'avais eu besoin de parler avec des gens qui vivaient la même affaire. Qui comprenaient. Qui connaissaient ça. (Lori, 40)

Parce qu'autrement tu sais plus quoi faire. Il est en prison. Qu'est-ce que tu fais? Qui c'est t'appelles? Je plains les familles qui n'ont pas la capacité à faire ses recherches sur internet comme moi parce que dès le début le premier jour que j'ai su j'ai appelé pis eu j'avais du monde au téléphone (Anne, 50)

2.3 Le besoin de reconnaissance

Un troisième thème qu'il est possible de faire ressortir des discours des participantes est le besoin de reconnaissance. Pour trois des sept participantes reconstruites, le délit commis par le proche a eu des répercussions sur leur propre bien-être. En effet, trois participantes ont nommé avoir eu le besoin de faire reconnaître leurs droits au même titre que les autres victimes, mais ont dit se sentir inconfortables à l'idée de demander de l'aide et/ou de faire reconnaître leurs droits en raison de l'association avec le contrevenant. Ainsi, une seconde vague de blessures, semble être engendrée par l'association d'être un proche de criminel, soit en raison du sentiment de honte et de peur d'être jugé :

C'est ça. Pis j'ai pas le droit à rien. J'ai pas le droit d'aide pis j'ai pas le droit d'en parler parce que le monde vont me regarder de même. (Chantale, 40)

J'avais honte d'être la conjointe d'un criminel alors j'ai rien dit (...) J'ai même pas demandé rien même si j'avais besoin d'être reconnue et aidée (...) (Lori, 40)

Ces interlocutrices vivent un conflit entre leur perception de « se sentir victimes » et « ne pas être reconnues comme victimes » qui a, certes, un impact sur leur besoin de reconnaissance de droits. Le vécu de ces proches a des similitudes avec la notion de la seconde victimisation en victimologie : des réactions insensibles des autres augmentent leur souffrance.

2.4 Besoin d'aide financière

Le besoin d'aide financière est également un enjeu qui fait surface à plusieurs reprises dans le discours des interlocutrices. Pour six des participantes, le délit commis par le proche a eu des répercussions au niveau financier. Il est à noter que le besoin financier semblait plus important lorsque les conjointes demeuraient avec le proche au moment de l'arrestation ou lorsque le proche avait la garde de leurs enfants au moment du délit. De plus, les répercussions au niveau financier semblent plus graves surtout pour les proches de personnes ayant commis des délits de fraude. C'est également le cas de toutes les autres participantes qui ont fait part d'un besoin d'aide financière et d'une chute socio-économique à la suite du crime commis par le proche :

Ben financièrement c'est-à-dire je me disais comment ça se fait qu'ils ne donnent pas une indemnité à ces familles là tsé ? Tsé comme une petite indemnité même si je l'avais laissé avant qu'il rentre en prison tsé comme quelque chose là tsé. Comment tu veux qu'on vive ? J'ai réussi bon tsé si j'aurais été avocate ou pharmacienne je n'aurais pas eu de problème ça été difficile. Fak moi ce que j'ai fait, j'ai vendu la

maison on a tellement pleuré, pis on a tellement regretté mais en tout cas. (Anne, 50 ans)

Tu te retrouves sans un sou. Plus de job. Plus d'estime de toi-même. C'est terrible (...) (Celine, 50 ans)

Par exemple, Solange a fait appel à différents organismes pour lui venir en aide, comme par l'exemple l'IVAC, mais sans succès. Selon les dires de cette participante, le refus des organismes et l'accès à de l'aide financière sont liés à la perception que la société a de celle-ci, soit comme une non-victime, ce qui entre en conflit avec sa propre perception.

Par contre je ne pouvais pas avoir des services d'aides, comme par exemple avec IVAC dans le temps, pourquoi ? Parce que j'avais essayé hein. J'avais su qu'il y avait des compensations financières pour les femmes de victimes. Pis moi il m'avait dit non. Je n'avais pas le droit à cela. Parce que j'étais la mère d'un tueur (Solange, 70 ans)

De plus, trois participantes ont relevé que la stigmatisation liée au fait d'avoir un proche criminel a engendré des modifications d'habitudes, comme par exemple s'isoler davantage, déménager, tomber en congé de maladie et changer de carrière, ce qui a eu des impacts sur le plan financier. Il est donc possible de faire ressortir le thème du besoin financier chez l'ensemble des participantes.

2.5 Besoin d'aide psychologique

Un autre thème relevé est celui du besoin d'aide psychologique. À l'unanimité, les participantes mentionnent l'absence d'aide que serait censée recevoir une personne dans le besoin. L'ensemble des personnes rencontrées ont verbalisé avoir besoin d'aide psychologique

et d'un suivi à la suite de l'évènement commis par leur proche, souvent décrit comme étant un choc et un grand bouleversement dans leur vie. Ainsi, les proches ont tous eu besoin d'aide psychologique qui n'a pas été formellement comblée. Pour certaines, l'étiquette d'être associé à un criminel a rendu difficile le recours à l'aide psychologique, et ce, tant au niveau informel que formel. En effet, l'ensemble des participantes ont nommé avoir manqué d'aide à travers leur vécu en raison du stigma d'avoir un proche criminel. Effectivement, aucune aide psychologique ne leur a été offerte dans les ressources fréquentées ni par l'entremise d'un organisme spécialisé. En plus, bien que certaines participantes vivent des souffrances et mentionnent avoir besoin d'aide, pour certaines, le sentiment de honte les empêche de revendiquer leur statut de victime secondaire :

J'avais besoin d'aide, j'avais besoin de personne pouvant me soutenir. Mais étant donné ma position, je ne pouvais pas demander de l'aide ou rien. J'étais mal à l'aise (Marie, 70 ans)

2.6 Besoin de support

Un dernier thème retrouvé à travers les entrevues effectuées est celui du besoin de support. En effet, trois participantes ont verbalisé avoir eu besoin se sentir soutenues par les autres lors de leur expérience vécue. Les trois personnes rencontrées ont mentionné avoir eu besoin de support pour les aider à trouver de l'aide, mais surtout pour se sentir moins seules.

Les trois participantes en question ont comblé leur besoin de support par la découverte d'un groupe de soutien pour les proches de contrevenants. Ces proches décrivent le groupe de

soutien comme étant un baume sur leurs souffrances et un soulagement qui leur a fait un grand bien psychologique. Selon leurs dires, les groupes de soutien pour les proches de contrevenants ont été une forme de reconnaissance pour un groupe de personnes qui, selon elle, sont souvent oubliées.

Mais dès le début que j'ai vu que ça l'existait ça psychologiquement c'est comme tsé je te disais tantôt que on était dans l'ombre pis dans le silence. J'ai oublié de mentionner ça ils viennent un petit peu te soutenir tu te dis wow il en a qui savent qu'on existe. Il en a qui ont survécu puis qui s'impliquent là-dedans tsé. Déjà ça ça m'avait beaucoup aidée. (Anne, 50ans)

Si l'on se penche sur la souffrance, ainsi que sur les besoins engendrés par le conflit que vivent les proches de contrevenants, ces dernières se sentent comme des victimes et ont les mêmes besoins que d'autres victimes au même titre. Or, comme elles le mentionnent unanimement, il existe un manque de ressources disponibles à leur endroit, ainsi qu'un processus systématique d'information offert à ce groupe d'individu en question. Ce sont donc les thèmes de l'absence de ressource, notamment d'information et d'aide financière et le besoin d'aide psychologique et de support liés aux organismes existant qui ressortent le plus dans l'ensemble des discours des participantes et qui viennent répondre aux sous-objectifs de notre deuxième objectif de recherche.

3. LE RÔLE DES MÉDIAS

3.1 Le rôle des médias sur la souffrance

3.1.1 Sentiment de honte

Rappelons que nous voulions investiguer le rôle que jouent les médias sur le vécu des proches de contrevenants et la manière dont ils alimentent le conflit entre la perception de soi et la perception des autres. Le premier thème qui fait surface à quatre reprises dans le discours des interlocutrices est celui du sentiment de honte. Tout au long des entrevues, il a été possible de saisir dans le discours de l'ensemble des participantes à quel point les médias ont eu un impact dévastateur sur la vie de ces dernières. Il a été possible de relever trois conséquences de la médiatisation du crime commis par un proche.

Quatre des sept participantes nomment la présence d'un sentiment de honte quand vient le temps de s'exprimer sur les conséquences et répercussions que le délit commis par un proche a causées. Toutefois, ce sentiment de honte est d'autant plus présent lorsque le crime est médiatisé, et ce, peu importe la gravité du crime commis. Pour une des interlocutrices, la médiatisation du délit de son fils lui a fait vivre un réel sentiment de honte, si envahissant que sa réaction a été de s'isoler pendant plusieurs années. Pour les trois autres proches rencontrés, la durée et l'intensité de la médiatisation du crime ont participé à l'augmentation du sentiment de honte déjà présent. Ce sentiment de honte étant toujours présent dans les discours, que ce soit pour des crimes plus mineurs ou pour des crimes graves.

J'ai eu honte et je me suis cachée. Ça c'était ma réaction. (...) c'est sûr que quand tu as une émotion de honte comme ça, pis le jugement, le regard des autres s'adresse à toi, ça vient toucher à ton estime de toi-même. Et la réaction que tu as c'est de te cacher. Et c'est ce que j'ai fait. Je me suis cachée. (Solange, 70 ans)

Tsé le monde qui regarde la TV 24h sur 24 écouter les nouvelles là (...) Un moment donné c'est plate. Fack quand y'arrive une affaire il faut qu'ils mettent le paquet. C'est toujours exagéré. (...) En tout cas (rire) c'est vraiment vraiment honteux (...) ouais... j'avais honte de voir cela passer aux nouvelles si souvent. (Celine, 50)

Contrairement aux propos des quatre participantes, Marie soutient que les médias ont eu moins d'impacts sur son vécu, car le délit de son fils a été peu médiatisé. Cette dernière raconte qu'elle a trouvé la situation entourant le délit de son fils moins difficile en raison de la faible médiatisation du meurtre commis par ce dernier, soit sur une période de moins d'un mois. Toujours selon Marie, le fait de ne pas avoir été témoin de la médiatisation du crime a été décrit comme étant une 'chance'. Ainsi, les médias semblent causer des souffrances importantes lorsque qu'ils couvrent l'actualité relative au crime sur une plus longue période de temps.

Alors c'était comme une chance pour moi parce que je ne l'ai pas vu, dans les journaux (...) À télévision. Mais je sais que ça a passé parce que mon ex m'en a parlé. Fack pour moi ça a été un petit peu moins pire (...) (Marie, 70)

3.1.2 Perte de vie privée sur soi

La médiatisation du délit semble également contribuer au sentiment de perte de vie privée engendrant une souffrance importante chez trois des sept participantes rencontrées. Pour les interlocutrices concernées, la perte d'intimité, ainsi que de vie privée causée par la médiation des crimes commis par leur proche engendre une souffrance supplémentaire dans leur vécu. La présence des médias a, dans le cas d'une participante, contribué à la restriction de ses activités quotidiennes. Il est à noter que le sentiment de perte de vie privée semble davantage présent lorsque le proche demeurait avec le contrevenant au moment des délits :

Pis dire à pleins de gens à qui je n'aurais pas nécessairement voulu qu'il sache. Fack je me suis cachée, car j'avais plus de vie privée. (Sophie, 18 ans)

3.1.3 Perte de vie privée sur toute la famille

La médiatisation du délit semble avoir également contribué au sentiment de perte de vie privée engendrant une souffrance importante pour une participante et pour l'ensemble de sa famille. En effet, le rôle des médias sur la souffrance semble tout aussi important pour l'ensemble de la famille du proche en question, qui vit aussi les conséquences collatérales du crime. Pour la participante rencontrée, l'ensemble de sa famille a aussi vécu une perte de vie privée à la suite de la médiatisation du crime. Dans son discours, Céline compare son sentiment de perte de vie privée à un sentiment de viol, qui fait également référence à l'ensemble de la famille qui a souffert de cette situation:

Mais là t'as plus de vie personnelle. Je me suis sentie là (...) Je me suis sentie chez nous plus chez nous (...) C'est comme un viol d'intimité. Un viol d'intimité (...) Tu te sens vraiment violée parce que y'incluent tout le monde là-dedans. Tsé (...) tout le monde. Mon ex y'a passé à la télévision. Moi je n'étais pas allée là. Je n'étais pas allée la première fois quand la TV a été à la cour là. Je suis allée à la fin quand y'a eu sa sentence. Mais les premières fois je voyais mon mari à TV. Je voyais ma fille. Je voyais sa meilleure amie. Tsé, elle, sa meilleure amie, a le droit d'être là pour l'épauler, mais peut-être qu'a veut pas passer à TV ?!! (Celine, 50 ans)

3.1.4 Seconde blessure

Finalement, lorsque les participantes sont amenées à réfléchir sur les impacts des médias dans leur vie, deux d'entre elles vont même jusqu'à dire que la stigmatisation engendrée par les médias a engendré une seconde vague de souffrances après le premier sentiment de victimisation vécu. Les participantes en question ont dit s'être senties victimes à cause des

réactions des autres et non par rapport à l'acte criminel en soi. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous référer au concept de seconde victimisation lorsque nous parlons des médias, compte tenu du fait que les réactions insensibles constituent la victimisation vécue par des proches rencontrés. Toutefois, nous ne pouvons nier que la médiatisation du crime a eu comme impact d'amplifier les conséquences négatives dans la vie et celle de la famille des proches rencontrés, ce qui a, certes, engendré une vague de souffrances supplémentaires qui s'apparentent à une seconde blessure

Dans un des cas, la conjointe d'un proche ayant commis un crime sexuel exprime clairement que les réactions négatives des médias ont engendré une seconde vague de blessures, pour elle et pour l'ensemble de sa famille. Selon les dires de cette personne, la surreprésentation du crime de son conjoint par les médias a eu des impacts dévastateurs dans toutes les sphères de sa vie. Les médias auraient contribué à une augmentation de ses souffrances par leurs comportements et réaction, augmentant les impacts négatifs dans toutes les sphères de sa vie. Cette dernière ajoute que l'après coup a été beaucoup plus difficile en raison de la médiatisation du crime, qui a amplifié les conséquences négatives dans sa vie et celle de sa famille. Par conséquent, si cette épreuve avait été moins médiatisée, elle et sa famille auraient moins souffert.

Rappelons que celles qui ont vécu un niveau de médiatisation du crime de niveau modéré (publié trois mois et plus) et élevé (publié 6 mois et plus) semblent vivre plus de souffrance que celles dont le crime du proche a été médiatisé à un faible niveau. Ainsi, le rôle des médias sur

la souffrance augmente le sentiment d'une seconde vague de blessures, soit un troisième thème relevé dans nos entrevues :

(...) Cette médiatisation a probablement eu un impact sur l'employeur de mon conjoint depuis 25 ans qui a préféré protéger sa réputation en mettant fin au lien d'emploi avant même le jugement de la Cour. Ça a un impact sur notre capacité à créer de nouveaux liens sociaux après coup (ce n'est pas actuellement que je me fais facilement de nouveaux amis), sur la possibilité que je sois jugée par la clientèle que je rencontre dans mon travail, les nouveaux amis des enfants (leurs parents surtout), mais surtout les pages Internet d'articles qui demeurent et qui sont un obstacle important à la réinsertion professionnelle de mon conjoint (lorsqu'on tape son nom sur Internet) et donc à la sécurité financière de notre famille. C'est certain que ça a joué sur ma santé mentale (...) La même épreuve non médiatisée aurait impliqué moins de monde non concerné susceptibles de porter plainte à chacune de nos sorties ou de discriminer mon conjoint pour le travail et aurait représenté beaucoup moins de stress pour mes enfants et moi (Lori, 50)

3.2 Le rôle des médias sur les besoins

Quant il fut question d'investiguer le rôle des médias sur les besoins des proches, trois principaux thèmes ont fait surface, soit un sentiment de honte, une perte de vie privée et les réactions insensibles ou une seconde blessure. Il semble que plus le crime a été médiatisé, plus la honte était grande. Il est donc possible de proposer que les proches d'individus ayant commis un crime grave médiatisé aient besoin d'une aide psychologie afin de passer à travers ce sentiment de honte.

3.2.1 Besoin de protection de leur vie privée

Un premier thème relevé à travers les entrevues est le besoin de protection de la vie privée. Comme nous l'avons vu précédemment, le sentiment de perte de leur vie privée peut également être pris en compte lors de la médiatisation du crime.

Pour certaines participantes, les médias ont joué un rôle dévastateur dans leur vie, ce qui a engendré un besoin urgent de protection de vie privée. Après les événements médiatisés, certains proches ont ressenti le besoin de se cacher et de s'isoler, mais le sentiment de perte de vie privée les en a empêchés en raison de la médiatisation du crime commis par leur proche. Ce besoin est relevé dans le discours de trois des sept participantes pour qui le crime du proche a été hautement médiatisé :

J'aurais eu besoin de me faire protéger et cacher après les événements (...) Tout le monde me pointait du doigt. J'avais besoin d'être mis en dehors de tout ça, mais c'était tellement dans les médias tout le monde le savait. Je pouvais rien faire (Celine, 50 ans)

3.2.2 Besoins et bien-être des enfants

Sans que nous n'ayons questionné cet aspect directement, trois répondantes ont fait part d'une inquiétude pour les enfants impliqués dans la médiatisation du crime commis par le proche. Le thème des besoins et du bien-être des enfants a été relevé plus particulièrement à plusieurs reprises dans les discours des répondantes. En effet, les interlocutrices ont insisté sur l'importance d'apporter un soutien particulier aux enfants des proches de contrevenants qui sont souvent eux aussi oubliés. Les trois participantes relèvent que les médias ont eu des conséquences négatives et dévastatrices pour l'ensemble de la famille, mais surtout pour les enfants. Pour l'une d'entre elle, la fréquence des commentaires négatifs sur son ex-conjoint présentés dans les médias ont augmenté la souffrance de ses enfants. Elle relève plus particulièrement que les médias ont été insensibles aux besoins de ses enfants en ne respectant pas les besoins de ces personnes davantage vulnérables.

C'est sûr ça fait mal. Surtout pour mes enfants. Comment vous osez dire que c'était un sale dans les journaux tsé surtout genre Journal de Montréal. Cela ça m'a écoeurée. Comment vous osez dire que c'est un sale quand les enfants vont voir ça ? Pis là je disais à ma fille on va aller déjeuner dans un café pas loin tsé on arrive là dans la fenêtre il y avait le journal avec sa face tsé comme ? Comment vous osez faire ça, mes enfants ils ont pu de place ils peuvent plus sortir quasiment dehors tsé. (Anne, 50)

Évidemment moi ma plus grande crainte à ce moment-là c'était les enfants. Comment les gens vont traiter les enfants? Fack ç'a été vraiment mon focus pis je dirais que je décroche à peine de ça pis ça fait presque deux ans. Parce que (...) Parce que j'te dirais qu'les plus grandes victimes de cette situation là là c'est vraiment mes enfants qui m'ont semblé être les principales victimes tsé. Pis j'te dirais que tsé tu parlais de la victime comme victime, mais moi j'me disais ben à la limite moi j'suis une femme responsable intelligente hum... avec pleins de ressources. Je fais le choix de rester et de soutenir cet homme-là parce que j'considère qu'il a un problème pis que si y j'prenais pour le régler y'aurait dû le régler avant, mais les enfants eux sont les vraies victimes là-dedans. (Lori, 50)

Dans le même ordre d'idées, deux répondantes se sont dites inquiètes pour leurs enfants et ont verbalisé craindre les impacts négatifs des médias sur la souffrance et le bien-être de leurs enfants. Ces inquiétudes sont surtout en lien avec la façon dont les gens vont réagir avec les enfants à la suite de la médiatisation du crime.

Il est intéressant de relever un discours nuancé, soit celui de Sophie, la fille d'un fraudeur, qui, à l'époque de la médiatisation du crime, était une enfant âgée de seulement 8 ans :

Je me fais plus sur le regard des autres. Plus de questions. Ça me rappelle plus à chaque jour que (...) Chaque fois que je le voyais à la tv ou quelque part ça me tombait dessus. Ça l'aurait été beaucoup plus facile s'il n'y aurait pas eu de publicité la dessus. Personne ne considèrait que j'étais un enfant et que je souffrais de voir ça à la tv (Sophie, 18ans).

Les dires de Sophie confirment les discours de Anne et de Lori, soit que les médias peuvent avoir un impact négatif sur la souffrance et le bien-être de ses enfants. Ayant elle-même été une enfant au moment des délits, Sophie témoigne de la souffrance et du jugement dont elle a été victime par la haute médiatisation du crime commis par son père.

4. RÉSUMÉ DU CHAPITRE

L'analyse des résultats nous a permis de révéler que cinq participantes questionnées affirment se considérer comme des victimes. Différentes sources de souffrance semblent avoir renforcé le sentiment de se sentir victime, soit l'association au criminel, l'injustice et par le fait même se considérer victime de cette injustice, et finalement la perte de contrôle. Or, plusieurs ont mentionné l'absence d'empathie de la part de la société ainsi qu'un manque d'intérêt par rapport à leur bien-être, bien qu'elles souffrent et se sentent ainsi comme des victimes (objectif 1 et objectif 2). Les participantes ne semblent pas se sentir comme des victimes en raison de l'acte criminel commis par leur proche, mais plutôt en raison des réactions des autres. Ainsi, leurs souffrances semblent davantage liées aux réactions de la société qu'au crime commis par leur proche.

Les analyses nous ont également permis d'identifier les souffrances découlant du conflit, soit le sentiment de blâme et de doute, et les besoins découlant du conflit, soit le besoin d'information, le manque de services, le besoin de reconnaissance des droits, le besoin financier, le besoin d'aide psychologique et le besoin de support (objectif 2 et objectif 3). Finalement, le sentiment de honte, la perte de vie privée et l'augmentation de leurs souffrances sont tous des thèmes qui sont ressortis lors des analyses en lien avec le rôle des médias sur les souffrances et

les besoins des participantes (objectif 4). Le thème des besoins de protection de la vie privée ainsi que les besoins et le bien-être des enfants lors de la médiatisation du crime ont aussi été relevés dans l'analyse de nos résultats.

CHAPITRE 4: DISCUSSION

Notre réflexion se situe dans le champ victimologique et s'intéresse à la question du vécu des proches de contrevenants. L'objectif général de ce mémoire était plus précisément d'explorer le vécu des proches de contrevenants ayant commis un crime médiatisé. Les quatre sous-objectifs suivants ont été mis de l'avant : explorer les perceptions des proches sur les conséquences du crime (objectif 1), comprendre le vécu des proches de contrevenant par rapport aux perceptions des autres (objectif 2), explorer les perceptions des proches sur leurs besoins (objectif 3), et finalement investiguer le rôle que jouent les médias sur leurs souffrances, dans l'objectif de cibler les besoins de ces personnes (objectif 4). C'est pourquoi nous voulions explorer le vécu des proches de contrevenants afin de mieux cerner ou non la présence de conflit qu'ils peuvent vivre et l'impact de ce dernier sur leurs souffrances et leurs besoins. En effectuant une analyse thématique des discours des participantes, il a été possible de répondre aux objectifs de départ, en identifiant plusieurs thèmes principaux découlant des entrevues.

1. DÉFINITION DE VICTIME

De prime abord, il semble intéressant de se questionner sur ce que cela signifie d'être une victime. Selon le dictionnaire, une victime est une « personne qui subit la haine, les tourments, les injustices de quelqu'un » (Robert, Rey-Debove et Rey, 1993). Ainsi, la victime est souvent interprétée comme la personne qui subit le préjudice, et plus particulièrement le préjudice *direct* d'un acte.

Toutefois, certaines personnes peuvent aussi vivre des souffrances personnelles à la suite d'un acte reconnu par la justice pénale sans nécessairement être directement liées au crime, ni à aucune définition socialement reconnue. Rappelons qu'au début de ce mémoire, nous mettions de l'avant l'argument que les proches de personnes ayant commis un crime grave peuvent tomber sous la définition légale de victime de crime présentée par l'ONU, soit une définition d'approche juridique. Selon cette définition, les critères pour identifier des victimes de crime sont en premier lieu d'avoir vécu une souffrance personnelle à la suite d'un acte reconnu par la justice pénale, mais aussi d'avoir subi des préjudices et des souffrances émotionnelles en raison d'un acte qui enfreint les lois pénales. Ainsi, les proches des personnes ayant commis un crime grave pourraient aussi être considérés comme des victimes, car ils pourraient être définis en fonction des amertumes qu'ils ont subies, soit par le préjudice et/ou par la souffrance émotionnelle à la suite d'actes criminels, des souffrances qui sont non seulement importantes, mais peuvent être amplifiées par le phénomène des médias.

Toutes nos participantes ont vécu des souffrances par rapport à des crimes commis par leurs proches. Toutes les répondantes ont signalé des conséquences affectives et six proches sur sept ont subi des conséquences financières à cause du délit. Ainsi, cinq participantes ont dit qu'elles se sentaient victimes. Par contre, quand nous explorons la source de ce sentiment des proches, elle ne vient pas du délit, mais plutôt des réactions des autres.

Le fait que les participantes rencontrées se sentent victimes à cause des réactions des autres démontre l'importance réelle des réactions des autres. Rappelons qu'en victimologie, l'importance des réactions des autres par rapport à la victime est bien établie. Ce phénomène démontre bien l'importance du concept de la seconde victimisation qui fait référence aux réactions des autres qui blâment ou sont insensibles face à la victime, ce qui augmente la

souffrance chez ces personnes (Campbell et Raja, 1999). Par contre, pour les proches des personnes ayant commis un crime grave médiatisé, les réactions insensibles des autres constituent leur sentiment de victimisation, nonobstant les conséquences négatives du crime qu'elles ont vécu.

Toutefois, nous constatons des similitudes entre le sentiment de victimisation de nos répondantes et la notion de la seconde victimisation en victimologie. Par exemple, sur le plan social, nous pouvons retrouver l'intrusion des médias, la famille et les amis comme facteurs influençant la victimisation secondaire (Spungen, 1998). Nos participantes ont aussi vécu l'intrusion des médias ainsi que des réactions des autres comme facteurs. Ces femmes ont vécu des souffrances face aux réactions négatives des autres qui ont eu des impacts importants sur leur vécu, comme ceux qui sont identifiés par les victimes d'actes criminels.

À la lumière des thèmes et des informations recueillis lors des entrevues, bien que nos participantes aient vécu aussi des souffrances à la suite du crime, ces dernières ne cadrent pas avec la définition proposée, car elles ne semblent pas se sentir victimes des crimes commis par leur proche, mais plutôt davantage « se sentir victimisés » par la société, soit par les réactions négatives des autres.

2. CONSTRUCTION SOCIALE DE VICTIME

Au-delà de la définition de la victime et des différentes typologies, nous avons vu que l'emploi du terme victime auprès des proches de contrevenants demeure un sujet controversé. Rappelons aussi que le sens du mot victime est une chose complexe et il ne semble exister aucun consensus sur la définition (Cario, 2001; Rossi, 2008; Wemmers, 2003). Nous avons vu dans le premier chapitre que le sens sociologique du mot « victime » exclut certaines personnes du modèle social que nous détenons de la victime, notamment les proches de contrevenants. En effet, un effort conscient est nécessaire afin de reconnaître les personnes indirectement blessées, par exemple la famille, les amis et les proches des victimes primaires, mais il s'avère encore plus nécessaire afin de reconnaître un proche de personnes ayant commis un crime grave qui est associé par contamination avec un criminel (Condry, 2013).

Les proches de contrevenants vont à l'encontre de tous les modèles que nous avons conceptuellement construit de la victime. Ceci étant dit, si une personne ne correspond pas à l'étiquette que nous détenons de la victime, nous n'allons pas lui assigner son statut de victime. Une des grandes difficultés par rapport à cette notion réside dans le fait qu'il s'agit souvent d'une perception.

Les proches de contrevenants sont doublement stigmatisés : ils ne répondent pas à l'image sociale que nous détenons de la victime, mais en plus ils sont associés au problème en raison de leur relation avec leur proche criminel, ce qui les incrimine encore plus (Holstein et Miller, 1990; Condry, 2013). Par conséquent, en ne répondant pas à l'image sociale que nous détenons des victimes, les autres ont tendance à ne pas démontrer d'empathie ni de considération

à l'égard du bien-être de ces personnes (Dunn, 2010). Rappelons que lorsqu'on considère quelqu'un comme une victime, les gens démontrent de l'empathie, ainsi qu'un souci quant au bien-être de la victime.

Ces constats rejoignent bien les thèmes relevés au sein des discours de nos participantes qui ont unanimement mentionné que personne ne leur avait proposé d'aide ni de support, bien qu'elles vivaient des souffrances évidentes. En plus de ne pas avoir été traitées avec respect et empathie même si certaines participantes « se sentaient victimes », celles-ci ont même relevé s'être senties responsables de quelque façon, que ce soit par le blâme ou même par le doute d'un crime qu'elles n'avaient jamais commis. Ainsi, un parallèle avec la littérature peut être établi avec le thème d'absence d'empathie et du manque de considération de la société qui ne considère pas les proches de contrevenants comme des victimes.

3. THÉORIE DU JUSTE MONDE

Les réactions des autres par rapport aux proches de contrevenants peuvent être étonnantes. Ces personnes n'ont pas commis un crime, mais elles se sentent quand même blâmées et rejetées socialement. La théorie du Juste Monde permet d'expliquer les réactions que nous avons face aux proches de personnes ayant commis un crime grave. La théorie du Juste Monde permet d'expliquer comment les autres vont réagir quand ils voient de l'injustice, à leurs yeux. Selon cette théorie, les gens veulent croire que le monde est juste et qu'on reçoit ce qu'on mérite dans la vie. Ainsi, des mauvaises choses arrivent aux mauvaises personnes. Rappelons que selon Montada et Lerner (1998), lorsque des croyants du Juste Monde sont confrontés à la souffrance d'une victime innocente, leur croyance dans un monde juste est menacée et au lieu

d'abandonner cette croyance, les gens s'exposent à plusieurs combinaisons de réactions ainsi qu'à des mécanismes irrationnels, et ce, afin d'éliminer ou réduire le sentiment de souffrance et d'injustice perçue. Par exemple, nous pouvons blâmer les proches de contrevenants, même s'il est clair que la personne ne mérite pas sa victimisation. Ainsi, il est possible qu'un proche de contrevenant soit innocent et souffre des actions criminelles du contrevenant, mais selon les tenants du Juste Monde, il demeure tout de même en partie responsable.

Ces constats rejoignent bien les différents thèmes relevés à travers les sept entrevues effectuées. Rappelons que lorsque nous avons questionné la perception des participantes, trois d'entre elles ont dit s'être senties blâmées et même dans certains cas perçues comme co-responsables du délit. Malgré le sentiment de se sentir victime, certains des proches ont verbalisé s'être sentis blâmés pour le crime commis par le contrevenant en allant même jusqu'à se questionner. C'est donc en partie à cause de ce conflit lié à cette perception de blâme, parfois provenant de soi et ou des autres, que la souffrance de ces participantes en question était d'autant plus présente.

Toujours selon la théorie du Juste Monde, les individus ont tendance à croire que lorsque les mauvaises choses arrivent aux autres, c'est parce que ces personnes sont mauvaises ou ont fait quelque chose pour mériter leur malheur (Lerner, 1980). Ces constats rejoignent aussi certains écrits qui soutiennent que les proches de contrevenants sont souvent aux prises avec un sentiment de responsabilité face au crime commis par leur proche en plus de vivre certaines émotions négatives, liées au stigma par association (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000; May, 2000). En effet, la majorité des mères se sont questionnées sur ce qu'elles auraient pu faire

différemment dans leur rôle parental afin de prévenir un tel acte. La littérature sur la responsabilité familiale fait consensus pour dire que la famille est perçue comme responsable de ses membres et ainsi souvent blâmée en cas d'échec (Phoniex et Woollett, 1991; Finch, et al, 2003, Condry, 2013).

Ainsi, un conflit émerge donc entre la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et la perception sociale, soit entre la perception des proches de contrevenants d'être une victime des circonstances et l'opinion des autres ne les percevant pas comme des victimes, mais davantage comme des personnes ayant une part de responsabilité dans le délit.

4. THÉORIE DE L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE

Selon la théorie de l'interactionnisme symbolique, les interactions sociales influencent la façon dont on va interpréter un évènement et quel sens on donne à l'évènement en question. Dans cette optique, il est important de comprendre qu'une fois que les proches de contrevenants sont associés au symbole du criminel, les interactions avec les autres ont immédiatement commencé à changer. Si l'on se penche sur la souffrance, ainsi que sur les besoins engendrés par le conflit que vivent les proches de contrevenants, les proches rencontrés se sentent comme des victimes et partagent des besoins communs aux autres victimes de crime ; or, ils ne se sont pas traités avec respect et empathie, car ils sont associés au problème en raison de l'étiquette attribuée au criminel.

Ces constats corroborent avec les thèmes relevés lors de notre analyse, soit l'absence d'empathie et le manque de considération. Ces thèmes démontrent qu'aux yeux des

participantes, la société ne les considère pas comme des victimes. De plus, bien que plusieurs des répondantes rencontrées vivaient difficilement la situation, très peu d'individus ont tenté de venir en aide à ces dernières, comme ils le feraient envers des victimes. C'est ainsi que trois des sept participantes se sont senties davantage victimes des réactions des autres que victimes des actes criminels commis par leur proche. Ainsi, l'importance des réactions des autres démontre la pertinence de la théorie l'interactionnisme symbolique.

Plus encore, les interactions sociales influencent aussi nos attentes par rapport aux autres et nos perceptions des réactions des autres. Par exemple, lorsque nous explorons l'impact de la dynamique entre « se sentir victime » et « ne pas être reconnu comme victime » sur la souffrance des proches de contrevenants, le thème du doute a fait surface à plusieurs reprises, ce qui peut aussi être expliqué par la théorie de l'interactionnisme symbolique. Les entrevues ont permis de relever que trois participantes ont même été jusqu'à douter de leur propre statut de victime en raison de l'image que leur renvoyait la société. Certaines d'entre elles ont même été jusqu'à se questionner en prenant part en quelque sorte au problème, soit en se considérant co-responsable du problème et en intégrant cette étiquette négative.

Les réactions des autres sont basées sur les attentes qu'ils entretiennent à l'égard de ce groupe de personnes. Le thème de l'absence d'empathie et de considération de leur bien-être confirme que bien que les proches puissent se sentir victimes, les autres ne les perçoivent pas ainsi. Le message envoyé par les autres est qu'ils sont associés à un criminel, donc en partie responsables des actions de leur proche et par conséquent, les réactions des autres sont de ne pas les traiter avec respect ni empathie, comme nous le ferions à des victimes.

En somme, nous avons pu constater que les participantes dans cette étude sont des personnes très sensibles aux réactions des autres. Ainsi, ces femmes sont stigmatisées en raison des réactions négatives et des attentes erronées que l'on entretient par rapport à ce groupe. Si, à la base, nos attentes et nos stéréotypes face à ce groupe de personnes ne changent pas, est-ce que ce groupe de personnes ne seront jamais traitées avec de l'empathie et dissociées du statut associé au criminel?

Ces constats ne sont pas banals. Si les perceptions et stéréotypes face à ce groupe évoluaient davantage, il y aurait peut-être plus de chance que nous réagissions différemment? Ceci pourrait avoir des bienfaits pour ces individus qui, trop souvent, sont traités comme co-responsables des délits et finissent par intégrer cette étiquette négative, et, par conséquent, refusent de demander de l'aide, bien qu'ils vivent des souffrances. En sachant maintenant que ces personnes sont très sensibles aux réactions des autres, ceci pourrait avoir des conséquences importantes sur les interventions et les services offerts aux proches de contrevenants et aux enfants.

5. LES BESOINS DES PROCHES DE CONTREVENANTS

De manière générale, les besoins exprimés par les proches de contrevenants s'apparentent aux besoins des victimes de crime, soit les besoins d'information, de réparation, de soutien psychosocial, de protection et d'un statut dans le système pénal (Shapland, 1985; Gaudreault, 2001; Wemmers et al, 2004; Wemmers et Cyr, 2006).

Par exemple, le besoin d'aide financière est un premier thème qui fait surface à six reprises dans le discours des interlocutrices et qui concorde avec la littérature portant sur le sujet des besoins. L'ensemble des participantes ont fait part d'un besoin d'aide financière et d'une chute socio-économique à la suite du crime commis par le proche. Toutefois, bien que la majorité des participantes aient connu des difficultés financières, aucune d'entre elles n'a bénéficié d'une aide à cet égard. Il est important de rappeler que comme les proches de contrevenants ne sont pas perçus comme des victimes par la société, ils ne sont inclus dans aucun programme d'indemnisation d'aide. Par conséquent, aucun des ces besoins ne fut comblé ou même adressé.

De surcroît, les participants semblent avoir des besoins spécifiques, par exemple le besoin unique lié au manque de service disponible. Six participantes suont mentionné avoir effectué leur propre recherche pour avoir accès au peu d'organismes d'aide disponibles pour les proches de contrevenants, car dans tous les cas, personne ne leur a proposé systématiquement des services d'aide. En plus du besoin d'information général quant aux différents services offerts, ce manque de service disponible pour ce groupe de personnes dans le besoin semble avoir provoqué un sentiment de frustration et de souffrance chez les personnes rencontrées.

Bien que les proches de contrevenants ne cadrent pas dans la définition légale, on retrouve certaines similitudes entre leurs besoins et les besoins de toutes autres victimes de crime. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il existe un manque de ressources disponible à leur insu, ainsi qu'un système systématique d'information offert à ce groupe d'individus en question.

Encore une fois, ceci renforce l'écart entre les perceptions de « se sentir victime » et « être perçu par les autres comme coresponsable du crime ».

6. RÔLE DES MÉDIAS

6.1 Rôle des médias sur souffrance

Le dernier objectif de ce mémoire était d'explorer le rôle que jouent les médias sur la souffrance et les besoins des proches en essayant de comprendre comment ils alimentent le conflit entre la perception de soi et la perception des autres.

Le premier thème qui a fait surface à quatre reprises dans le discours des interlocutrices est celui du sentiment de honte. Tout au long des entrevues, il a été possible de saisir dans le discours de l'ensemble des participantes à quel point les médias ont eu un impact dévastateur sur la vie de ces dernières. Ceci correspond avec la littérature qui soutient que le sentiment de honte reste l'émotion la plus recensée chez les proches de contrevenants ayant commis un crime grave (Condry, 2013; Howart et Rock, 2000).

De plus, nous voulions aussi déterminer si les souffrances des proches de contrevenants pouvaient être amplifiées par le phénomène des médias (Laundau, 2014; Spungen, 1998). Dans notre échantillon, plus le délit était médiatisé à un niveau d'intensité modéré et élevé (voir tableau 1), plus le sentiment de honte était présent, et ce, peu importe la gravité du crime. La participante dont le délit a été publié à un niveau d'intensité élevé, soit pendant plusieurs années,

est celle qui a éprouvé le sentiment de honte le plus important, allant même jusqu'à se cacher pendant plusieurs années.

Les médias ont également eu un impact sur le sentiment de perte de vie privée de la majorité des répondantes, notamment l'une d'entre elle, qui était mineure lors du délit. De plus, le thème de perte de vie privée semble aussi affecter l'ensemble de la famille du proche de contrevenant. Ceci concorde avec les écrits sur le sujet décrivant les conduites des médias comme étant teintées de harcèlement et qui, par conséquent, envahissent la vie privée des personnes impliquées (Condry, 2013; Landau, 2014) qui se retrouvent aussi dans les dires de certaines participantes lorsqu'elles décrivent le rôle des médias.

De plus, les médias peuvent engendrer une seconde blessure chez les participantes rencontrées. La médiatisation du crime peut amplifier les conséquences négatives du crime dans la vie des proches et celle de sa famille, ce qui engendre une vague de souffrances supplémentaires qui s'apparentent en quelque sorte à la victimisation secondaire vécue par les proches de victimes.

6.2 Rôle des médias sur les besoins

Nous avons pu relever dans notre recherche deux besoins spécifiques aux proches de contrevenants qui tiennent compte des conséquences découlant de la médiatisation du crime : le besoin de protection de la vie privée et le besoin de protection des enfants.

Le premier thème relevé à travers les entrevues est le besoin de protection de la vie privée. Pour certaines participantes, les médias ont joué un rôle dévastateur dans leur vie, qui a engendré un besoin urgent de protection de vie privée. Ceci rejoint la littérature sur le sujet qui soutient que les médias sont considérés comme étant "insensibles " aux besoins des victimes et des proches, ne respectant pas les besoins de ces personnes (Landau, 2014). De plus, les écrits décrivent les conduites des médias comme étant teintées de harcèlement et qui, par conséquent, envahissent la vie privée des personnes impliquées (Condry, 2013; Landau, 2014). En considérant la perte de leur vie privée comme une souffrance découlant de la médiatisation du crime, le besoin urgent de protéger leur intimité est inévitable.

Finalement, le thème du besoin de protection du bien-être des enfants a été relevé comme le deuxième thème dans le discours de trois participantes sur sept. Trois répondantes ont fait part d'une inquiétude pour les enfants impliqués dans la médiatisation du crime commis par le proche. Ils accusent les médias d'être insensibles aux besoins des enfants qui sont, selon eux, des victimes cachées et vulnérables. Bien que ceci ne réponde pas nécessairement à nos objectifs de recherche initiaux, nous trouvions pertinent d'intégrer ce nouveau thème à notre analyse.

Or, nous n'avons pas trouvé d'ouvrage ou d'étude portant sur l'identification de besoins particuliers, comme par exemple des besoins de protection de la vie privée des mineurs dont le crime commis par le proche est médiatisé. Ainsi, il est pertinent de se questionner à cet égard puisque notre étude exploratoire d'approche victimologique s'intéresse à la question des victimes. Cela mériterait d'être investigué davantage dans de futures études, par exemple en

évaluant les besoins particuliers des enfants des proches de contrevenants dans ces contextes où le crime a été hautement médiatisé.

En somme, on peut constater que même s'il ne s'agit pas de victimes, les proches de contrevenants et les victimes d'actes criminels ont beaucoup de points en communs. Les deux groupes de personnes souffrent des réactions insensibles des autres. En plus, les médias gonflent les réactions sociales, ce qui augmente la souffrance et les blessures secondaires de ces personnes, mais qui n'est pas en soi de la victimisation secondaire. En plus, les réactions des autres constituent la source principale de victimisation des proches de contrevenants rencontrés. Ceci souligne l'importance des réactions sociales pour le bien-être des individus, et ce, tant chez les victimes d'actes criminels que chez les proches de contrevenants.

6.3 Contribution pratique

En plus d'avoir augmenté les connaissances scientifiques sur un sujet peu exploré, soit le vécu des proches de contrevenants ayant commis un crime grave médiatisé, ce mémoire va également pouvoir contribuer à venir en aide aux proches. Effectivement, en explorant le vécu des participantes, il a été possible d'identifier un nombre considérable de lacunes concernant l'aide offerte à ce groupe d'individus.

Dans un premier cas, il a été possible de démontrer que les sept femmes qui ont participé dans cette étude sont très sensibles aux réactions des autres. Comme cela a été mentionné précédemment, les participantes ne se sont pas senties victimes du crime commis par leur proche, mais bel et bien victimes des réactions des autres. En plus d'avoir souvent connu des

souffrances à la suite du crime et même la perte d'un proche, elles sont trop souvent aux prises avec un sentiment de honte et de blâme important. Cette détresse peut également amener des problèmes financiers ainsi que des besoins d'aide psychologique importants.

Or, aucune aide n'a été proposée aux participantes et aucun système d'aide n'a été mis en place pour elles. En plus de ces difficultés par rapport à l'accès aux services, les proches n'osent pas demander de l'aide. Par conséquent, comment peut-on atteindre ce groupe de personnes si elles ne demandent pas facilement de l'aide?

Une contribution pratique de ce mémoire a été de cerner les besoins des proches de contrevenants ayant commis un crime médiatisé, soit la présentation d'organismes pouvant leur venir en aide ainsi qu'une protection de la vie privée, afin de débiter l'élaboration d'une possible systématisation des ressources sociales à leur égard. En connaissant davantage les besoins de ce groupe de personnes, il sera plus facile de mettre différentes mesures en place afin de leur venir en aide de façon systématique. Par exemple, faudrait-il penser aux directives pour les médias, surtout par rapport aux enfants? Ou bien faudrait-il par exemple ne pas publier le nom du contrevenant afin de protéger ses proches? Ces pistes et ses réflexions pourraient éventuellement être adaptées aux services offerts aux proches de contrevenants en fonction des besoins identifiés.

6.4 Forces et limites de l'étude

Une importante force de cette étude s'avère l'originalité du thème étudié. Effectivement, il est peu commun de s'intéresser à la détresse de proches de contrevenants. Comme nous

l'avons démontré, la société a tendance à négliger ce groupe d'individus si ce n'est pas de les blâmer ou les stigmatiser. En plus de s'intéresser à ce groupe d'individus souvent oubliés, le rôle des médias a également été exploré. Le sujet des médias constitue un sujet d'actualité et le rôle de ceux-ci dans la détresse d'un groupe d'individu est d'autant plus important.

Une seconde force de cette étude est notre accès direct aux proches des contrevenants ayant commis un crime grave médiatisé. Effectivement, il est plutôt rare que des proches de contrevenants ayant commis un crime grave médiatisé se confient lors d'une entrevue sur leur vécu étant donné qu'ils forment une population cachée. L'échantillon de cette étude constitue selon nous une force importante.

Certaines limites de cette étude se doivent d'être soulignées. Premièrement, la technique d'échantillonnage non-probabiliste doit être questionnée. Malgré le fait que nous ayons souligné la force de notre échantillon, ce dernier peut également être critiqué de par son homogénéité. En effet, il est important de souligner que toutes les participantes étaient des femmes de nationalité canadienne avec des études post-secondaires. Les besoins et souffrances de femmes ayant des origines différentes ou un niveau académique différent pourraient ne pas être les mêmes, par exemple un plus grand besoin financier.

Un dernier élément à souligner est la grandeur de l'échantillon. Il aurait été intéressant d'effectuer un plus grand nombre d'entrevues afin de recueillir davantage d'information. Or, les échéances et les contacts de ce mémoire nous ont permis d'effectuer sept entrevues au total.

Finalement, une autre limite de l'étude est que nous n'avons pas vérifié les réactions des autres lors de l'analyse. L'objectif de ce mémoire était d'explorer les perceptions des proches de contrevenants et non d'explorer la perception des autres. Par conséquent, il est possible que les proches rencontrés perçoivent des choses à leur façon, ce qui ne représente pas nécessairement la perception des autres. En effet, il est primordial de ne pas attribuer des choses aux autres sans avoir vérifié leurs propres témoignages. Ainsi, il aurait été intéressant de recueillir les témoignages d'une autre population, par exemple en explorant les perceptions des voisins ou d'un membre de l'entourage face au vécu de proches de contrevenants.

7. CONCLUSION

Ce mémoire avait pour objectif d'explorer le vécu des proches d'individus ayant commis un crime grave médiatisé. Plus spécifiquement, nous mettions de l'avant l'argument que ces individus, négligés par la société, constituent des victimes au même titre que des individus victimes d'un crime, ou ayant un proche victime d'un crime, sans association à l'individu ayant commis le crime. Par le biais d'entretiens semi-directifs, sept proches de contrevenants auront parlé de leur expérience à la suite du crime commis par leur proche.

Si nous faisons un parallèle entre nos objectifs de recherche et l'ensemble des récits des participantes, les proches de contrevenants rencontrés ne semblaient pas se sentir victimes en raison de l'acte criminel commis par leur proche, mais davantage en raison des réactions des autres. Bien qu'elles puissent tout de même « se sentir victimisées » par les réactions des autres, ces dernières ne sont pas considérées comme des victimes de crime.

Toutefois, l'analyse de nos données nous a permis de comprendre davantage les besoins de ce groupe de personnes. Par exemple, nous pouvons dire que les proches de contrevenants dans cette étude sont très sensibles aux réactions des autres. En effet, les participantes semblent se sentir victimes en raison de différentes sources de souffrances, mais c'est surtout en raison des réactions négatives des autres que le sentiment de se sentir victime semble augmenter. La majorité des participantes se sont sentis blâmés pour des crimes qu'ils n'ont jamais commis et aucun d'eux n'a été traité avec respect et empathie, et ce, bien qu'ils vivaient un grand nombre de souffrances. Rappelons que notre analyse thématique a fait ressortir différents thèmes, soit l'association au crime, l'injustice, la perte de contrôle, le blâme et le doute.

Nous nous trouvons donc face à un conflit, illustré premièrement par le sentiment que ressentent les proches de contrevenants de se sentir victimes des réactions des autres, ce qui entre en conflit avec la perception sociale des gens qui ne reconnaissent pas leur souffrance. Bien qu'on ne puisse pas inclure les proches de contrevenants dans la définition internationale de victime de crime proposée par l'ONU, ni dans la loi provinciale sur l'aide aux victimes, nous sommes d'avis que ce groupe de personnes est négligé et vit des souffrances particulières, qui méritent d'être considérées.

Ce mémoire a donc pu mettre en lumière certains éléments conflictuels qui se doivent d'être examinés, ainsi qu'étudiés de façon plus précise. Rappelons que peu d'études ont porté sur le vécu des proches de personnes ayant commis des crimes graves (Condry, 2013; May, 2000; Howart et Rock, 2000). Encore moins d'études à ce jour se sont intéressées à l'impact

que peuvent avoir les médias sur le niveau de souffrance et les besoins des proches d'individus ayant commis un crime grave.

Un indice qui peut définir une société est la façon dont elle vient en aide aux victimes, qui connaissent des souffrances importantes. Bien que les proches des contrevenants qui ont participé dans cette étude ne cadrent pas dans les définitions légales de victimes, nous avons appris que ce groupe de personnes est sensible aux réactions des autres. De plus, ces proches vivent d'importantes souffrances illustrées tout au long de ce mémoire, et se voient négligés non seulement par nos lois, mais surtout par les individus même qui constituent notre société. Ainsi, sommes-nous en train de créer d'autres victimes? Au lieu de blâmer ou même d'ignorer le bien-être de ces personnes qui, clairement, vivent des souffrances, il faudrait changer nos perceptions face à ce groupe afin de les aider.

Nous terminons ce mémoire sur l'idée de se pencher sur les souffrances et les besoins des individus ayant un proche ayant commis un crime médiatisé, mais aussi sur la reconnaissance de leur statut, car ils vivent aussi des préjudices, ainsi que des souffrances particulières, bien qu'ils ne se voient pas accorder un tel statut.

Bibliographie

Anadón, M. (2006). La recherche dite «qualitative»: de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.

Amick McMullan, A., Kilpatrick, D. G., Veronen, L. J., & Smith, S. (1989). Family survivors of homicide victims: Theoretical perspectives and an exploratory study. *Journal of Traumatic Stress*, 2(1), 21-35.

Armour, M. P. (2002). Journey of family members of homicide victims: a qualitative study of their posthomicide experience. *American Journal of Orthopsychiatry*, 72(3), 372.

Armour, M. (2003). Meaning making in the aftermath of homicide. *Death studies*, 27(6), 519-540.

AuCoin, K., & Beauchamp, D. (2007). Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004. *Juristat*, 27(1), 85-002.

Beaud, J.-P. (2006). L'échantillonnage. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données* (p.211-242). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Blumer, H. (1969). Symbolic interactionism. Englewood Cliffs. *Prentice-Hall Inc.*

Blumer, H. (1986). *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*. University of California Press.

Campbell, Rebecca, and Sheela Raja. "Secondary victimization of rape victims: Insights from mental health professionals who treat survivors of violence." *Violence and victims* 14.3 (1999): 261-275.

Cario, R. (2001). « La victime : définition (s) et enjeux » dans CARIO, Robert et Denis SALÈRENT. *Œuvre de justice et victimes*, Paris : L'Harmattan, Vol. 1, p. 7-24.

Condry, Rachel. "Secondary victims and secondary victimization." *International handbook of victimology* (2010): 219-249.

Condry, R. (2013). *Families Shamed: The Consequences of Crime for Relatives of Serious Offenders*. Routledge.

Correia, I., Vala, J., and Aguiar, P. (2001). The effects of BJW and victim's innocence on secondary victimization, judgements of justice and victim's deservingness. *Soc. Justice RES.* 14 : 327–342

Correia, I., & Vala, J. (2003). When will a victim be secondarily victimized? The effect of observer's belief in a just world, victim's innocence and persistence of suffering. *Social Justice Research*, 16(4), 379-400.

Christie, N. (1986). *Ideal Victim (From Crime Policy to Victim Policy, P 17-30, 1986, Ezzat A Fattah, ed. - Sée NCJ-102547)*. United States of America.

Codd, H. (2013). *In the Shadow of Prison: Families, Imprisonment and Criminal Justice*. Routledge.

Cooley, C. H. (1902). The looking-glass self. *O'brien*, 126-128.

Cyr, K., & Wemmers, J. A. (2011). Empowerment des victimes d'actes criminels. *Criminologie*, 125-155.

Crelinsten, Ronald D. *Final Report on Dimensions of Victimization in the Context of Terroristic Acts*. Université de Montreal, Centre International de Criminologie Comparée, 1977.

Deslauriers, J. P., & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 85-111.

Deslauriers, J. P. (1991). *Recherche qualitative: guide pratique* (Vol. 142). Montréal: McGraw-hill.

Doka, K. J. (1996). Living with Grief After Sudden Loss: Suicide, Homicide, Accident, Heart Attack. *Stroke*.

Dunn, J. L. (2010). *Judging victims: Why we stigmatize survivors, and how they reclaim respect*. Lynne Rienner Publishers.

Dubet, F. (2008). Injustice et reconnaissance. *Esprit*, (7), 144-159.

Fallery, B., & Rodhain, F. (2007). Quatre approches pour l'analyse de données textuelles: lexicale, linguistique, cognitive, thématique. In *XVI ème Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique AIMS* (pp. pp-1). AIMS.

Fattah, E.A. (2010). The Evolution of a Young, Promising Discipline: Sixty years of Victimology, a retrospective and prospective look. Dans; S.G. Shoham, P. Knepper et M. Kett (eds) *International Handbook of Victimology*. Pp. 43-94. CRC Press.

Finch, J., Finch, J. V., & Mason, J. (2003). *Negotiating family responsibilities*. Routledge.

Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (1996-2016). *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*. (s.d.). Repéré 17 janvier 2016, à <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/VictimsOfCrimeAndAbuseOfPower.aspx>

Holstein, J. A. et Miller, G. (1990). Rethinking Victimization: An Interactional Approach to Victimology. *Symbolic Interaction*, 13(1), 103-122. doi:10.1525/si.1990.13.1.103

Howarth, G. et Rock, P. (2000). Aftermath and the Construction of Victimisation: 'The Other Victims of Crime'. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 39 (1), 58-77

Huyse, L. (2003) ``Victims`` in Bloomfield, D., Barnes, T. and Huyse, L. (eds), *Reconciliation after Violent Conflict: An Handbook* (pp.54-66), Stockholm: International IDEA

Gagné, H. (2008). *Vivre : dix-neuf ans après la tragédie de la Polytechnique, Monique Lépine, la mère de Marc Lépine, se révèle*. Montréal : libre expression.

Gaudreault, A. (2001). Évolution de la législation et des politiques concernant les besoins des victimes d'actes criminels dans le système correctionnel du Canada. *Victim Policies and Criminal Justice on the Road to Restorative Justice: A Collection of Essays in Honour of Tony Peters*, 23, 99.

Geberth, V. J. (1992). Secondary Victims of Homicide. *Law AMD Order*, 40(9), 91-96.

Goffman, E., & Kihm, A. (1975). *Stigmaté: les usages sociaux des handicaps*. Les éd. de minuit.

Gras, F. (2012). Les publications interdites : interdire au nom de quoi?. *LEGICOM*, (1), 69-73.

Hannem, S. N. (2009). *Marked by association: Stigma, marginalisation, gender and the families of male prisoners in Canada*. ProQuest.

Jewkes, Y. (2004). The construction of crime news. *Media and Crime*, 35-62.

Kennedy, L. W., & Sacco, V. (1998). *Crime victims in context*. Roxbury Publishing.

Kingi, V. (2009). The Forgotten Victims—the Effects of Imprisonment on Families/Whānau. *Addressing the Causes of Offending: What is the Evidence*.

King, K. (2004). It Hurts So Bad: Comparing Grieving Patterns of the Families of Murder Victims with Those of Families of Death Row Inmates. *Criminal Justice Policy Review*, 15(2), 193-211.

Kilpatrick, D. G., Amick, A. et Resnick, H. S. (1990). Impact of Homicide on Surviving Family Members (p. 10).

Laberge, Y. (2010). Aux sources du pragmatisme américain, de l'interactionnisme symbolique et de la sémiotique : George H. Mead et Charles S. Peirce. *Laval théologique et philosophique*, 66(2), 425.

Landau, T. C. (2014). *Challenging Notions: Critical Victimology in Canada, Second Edition*. Canadian Scholars' Press.

Languin, N. (2005). L'émergence de la victime: quelques repères historiques et sociologiques.

Le Blanc, G. (2008). L'épreuve sociale de la reconnaissance. *Esprit*, (7), 127-143.

Lessard-Hébert, M., & Boutin, G. Goyette. G.(1996). *La recherche qualitative, fondements et pratique*.

Le Breton, David. (2004) *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, collection Quadrige Manuels

Lerner, M. J. (1980). The Belief in a Just World. Dans *The Belief in a Just World* (pp. 9-30). Springer US.

Lerner, M. J. (1971). Observers evaluation of a victim: Justice, guilt, and veridical perception. *Journal of Personality and Social Psychology*, 20(2), 127.

Light, R., & Campbell, B. (2007). Prisoners' families: still forgotten victims?. *Journal of Social Welfare AMD Family Law*, 28(3-4), 297-308

Loseke, Donileen R. 1999. Thinking about Social Problems: An Introduction to Constructionist Perspectives. *New York: Aldine de Gruyter*.

Manirabona, Amissi M., and Jo-Anne Wemmers. "Specific Reparation for Specific Victimization: A Case for Suitable Reparation Strategies for War Crimes Victims in the DRC." *International Criminal Law Review* 13.5 (2013): 977-1012.

May, H. (1999). Who killed whom?: victimization and culpability in the social construction of murder. *The British Journal of Sociology*, 50(3), 489-506

May, H. (2000). « Murderers » Relatives' Managing Stigma, Negotiating Identity. *Journal of Contemporary Ethnography*, 29(2), 198-221

Mead, G. H. (1934). *Mind, self and society* (Vol. 111). University of Chicago Press.: Chicago.

Merriam .S.B. (1988). Case study research in education: A qualitative approach. San Francisco: Jossey-Bass.

Ministère de la Culture et des Communications, Mai 2014, 67 p.

Miller, L. (2009). Family Survivors of Homicide: I. Symptoms, Syndromes, and Reaction Patterns. *The American Journal of Family Therapy*, 37(1), -79.

Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 229-247.

Miers, D. (1990). Positivist victimology: A critique part 2: Critical victimology. *International Review of Victimology*, 1(3), 219-230.

Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.

Montada, L., & Lerner, M. J. (1998). *Responses to victimizations and belief in a just world*. Springer Science & Business Media.

Mucchielli, A., & Paillé, P. (2003). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. *Armand Colin NEUMAN W.(1997), Social Research Methods: Qualitative and Quantitative Approaches, Alyn & Bacon, Needham Heights, CA PATTON MQ (2001), Qualitative Research & Evaluation Methods*, 3, 156-194.

Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Colin.

Orth, Uli. "Secondary victimization of crime victims by criminal proceedings." *Social Justice Research* 15.4 (2002): 313-325.

Parent, G. A. (1990). Les médias : source de victimisation. *Criminologie*, 47-71.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. A. Colin.

Paylor, I., & Smith, D. (1994). Who are prisoners' families?. *The Journal of Social Welfare & Family Law*, 16(2), 131-144.

Phoenix, A., & Woollett, A. (1991). *Motherhood: Social construction, politics and psychology*. Sage Publications, Inc.

Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 113-169.

Plamondon, L., Lapalme, G., & Pelletier, F. (2004, May). Anonymisation de décisions de justice. In *XIe Conférence sur le Traitement Automatique des Langues Naturelles (TALN 2004)* (pp. 367-376).

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 173-209.

Proulx, S. (2005). Penser les usages des technologies de l'information et de la communication aujourd'hui : enjeux-modèles tendances. *Lise Vieira et Nathalie Pinède, dés, Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels, Tome, 1*, 7-20.

Quinney, R. (1972). Who is the Victim?. *Criminologie*, 10(3), 314-323.

Quivy, R. Van Campenhoudt (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 2.

Reynolds, L. T. et Herman-Kinney, N. J. (2003). *Handbook of Symbolic Interactionism*. Rowman Altamira.

Riggs, D. S., & Kilpatrick, D. G. (1990). Families and friends: Indirect victimization by crime. *Victims of crime: Problems, policies, and programs*, 120-138.

Robert, P., Rey-Debove, J., & Rey, A. (1993). *Le nouveau petit Robert*. le Robert.

Rock, P. (1998a). Murderers, victims and 'survivors' The Social Construction of Deviance. *British Journal of Criminology*, 38(2), 185-200.

Rossi, C. (2008). *Le double visage des proches des victimes d'homicide : approche comparée en droit pénal et victimologie* (Pau).

Sacco, V. F. (1995). Media constructions of crime. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 141-154.

Savoie-Zajc, L. (2002). « L'entrevue semi-dirigée », dans GAUTHIER, Benoît, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 263-285.

Savoie-Zajc, L. (2006). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide?. *Recherches qualitatives*, 99-111.

Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? *Recherches Qualitatives*, 5, 99-111.

Seymour, A. (2000). News Media's Coverage of Crime and Victimization (From National Victim Assistance Academy, P 18.1 - 18.25, 2000, Anne Seymour, Jane Sigmon, eds. et al., -- See NCJ 184052) (p. 25).

Shapland, J., Willmore, J., & Duff, P. (1985). *Victims in the criminal justice system* (p. 1). Aldershot: Gower.

Smith, Rose, et al. *Poverty and disadvantage among prisoners' families*. Vol. 10. York: Joseph Rowntree Foundation, 2007.

Strobl, R. (2010) Becoming a Victim, Dans: S. Shoham, P. Knepper & M. Kett, (eds.) *International Handbook of Victimology*

Sparks, R. (2001). The media, populism, public opinion and crime.

Spungen, D. (1998). *Homicide : The Hidden Victims: A Resource for Professionals*. SAGE.

Sweeney, M. (2012). Listening Rhetorically to Textual Silence: Intimate Partner Homicide Media Coverage. *International Journal of Listening*, 26(3), 146-158.

Surette, R. (2007). *Media , Crime, and Criminal Justice: Images and Realities* . Belmont : West/Wadsworth

Ten Boom, Annemarie, and Karlijn F. Kuijpers. "Victims' needs as basic human needs1." *International review of victimology* 18.2 (2012): 155-179.

Van Camp, T., & Wemmers, J.-A.. (2011). La justice réparatrice et les crimes graves. *Criminologie*, 44(2), 171-198.

Viau, L. (2003). Justice Criminelle et Médias: L'encadrement Juridique de la Liberté de la Presse au Canada. *Revue Generale de Droit* 33(4), 609-634

Wemmers, J.-A. M. (2003). *Introduction à la victimologie*. PUM.

Wemmers, J. A., Cousineau, M. M., & Demers, J. (2004). Les besoins des victimes de violence conjugale en matière de justice. *Résultats d'une étude exploratoire qualitative auprès de victimes et d'intervenantes en maisons d'hébergement*. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).

Wemmers, J. A., & Cyr, K. (2006). *Les besoins des victimes dans le système de justice criminelle: Victims needs within the context of the criminal justice system*. Centre international de criminologie comparée Université de Montréal= International Centre for Comparative Criminology University of Montreal.

Wemmers, J.M (2010). War crimes. In: Bonnie S. Fisher and Steven P. Lab, (Eds), *Encyclopedia of victimology and crime prevention*. (pp.1049-1053). SAGE Publications.

Young A (2010) *The scene of the crime: Is there such a thing as 'just looking'?* In : Hayward K, Presdee M (eds), *Framing Crime*. London : Routledge

Annexe 1- Formulaire de consentement

RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet a pour objectif général d'explorer le vécu des proches de contrevenants. Nous voulons explorer plus spécifiquement quelles réactions de la part des autres ils ont vécu, mais aussi étudier l'écart entre leurs sentiments et les réactions des autres, ainsi que l'impact de cet écart sur leurs souffrances et leurs besoins. De plus, nous voulons comprendre le rôle joué par les médias sur le vécu des proches de contrevenants.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à accorder une entrevue semi-dirigée au chercheur d'environ 60 à 90 minutes. Différents thèmes seront abordés, tels que votre sphère personnelle après l'infraction; votre sphère sociale après l'infraction, la stigmatisation, les médias et l'aide aux proches. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweur, selon vos disponibilités.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable. Dans une telle situation, vous serez invitée à recevoir une aide sans frais à Relais-Famille, une ressource spécialisée à aider les familles de contrevenants. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Votre participation à cette recherche aura pour effet de contribuer à une recherche destinée à mieux comprendre le vécu des proches de contrevenants. Cette étude pourrait fournir des connaissances additionnelles quant à l'expérience et les besoins des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé. Cette étude qualitative qui s'intéresse essentiellement à l'expérience des proches de contrevenants peut également avoir diverses implications pratiques, notamment pour les services qui oeuvrent auprès de cette population.

5. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, chaque participant à la recherche se verra attribuer un code et seuls la chercheuse et son équipe pourront connaître son identité. Les données seront conservées dans un lieu sûr. Les enregistrements seront transcrits et détruits, ainsi que toute information personnelle, 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

6. Compensation

Pour vous remercier de votre participation, 50 \$ vous seront remis à la fin de l'entrevue.

7. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Felicia Charland-Finaldi au numéro de téléphone 514 xxx-xxxx ou à l'adresse courriel felicia.charland-finaldi@umontreal.ca.

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences par courriel à l'adresse ceras@umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-7338 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**)

Annexe 2- Certificat d'éthique



N° de certificat
CERAS-2016-17-038-D

Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	L'Impact du conflit que peuvent vivre les proches de personne ayant commis un crime grave entre leur identification au statut de victime et les perceptions sociales, alimentées par la médiatisation
Étudiante requérante	Felicia Charland-Finaldi [REDACTED] Étudiante à la maîtrise, FAS-École de criminologie
Sous la direction de	Jo-Anne Wemmers, professeure titulaire, FAS-École de criminologie, Université de Montréal
Financement	
Organisme	Non financé
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CÉRAS.

[REDACTED]
Martin Arguin, Président
Comité d'éthique de la recherche en arts
et en sciences
Université de Montréal

13 juin 2016
Date de délivrance

30 juin 2019
Date de fin de Validité

adresse postale
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7

adresse civique
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Local C-9104
Montréal QC H3T 1N8

Téléphone : 514-343-7338
ceras@umontreal.ca
www.ceras.umontreal.ca

Annexe 3 - Grille d'entretien

Thème général de la recherche :

Cette recherche s'intéresse à explorer le vécu des proches de contrevenants.

But de l'entretien :

Nous voulons explorer plus spécifiquement quelles réactions de la part des autres ils ont vécu, mais aussi l'écart entre leurs sentiments et les réactions des autres, ainsi que l'impact de cet écart sur leurs souffrances et leurs besoins. De plus, nous voulons comprendre le rôle joué par les médias sur le vécu des proches de contrevenants.

Consigne de départ :

Notre recherche tente d'explorer comment ça se passe pour les proches de personnes ayant commis un crime grave à la suite de la médiatisation du crime.

« À partir de votre expérience, j'aimerais que vous me parliez un peu plus de ce que vous avez vécu à la suite du crime commis par votre proche ».

Sous-consignes:

Nous voulons mieux comprendre : comment ils se sentent; comment ils se sentent perçus par les autres; les impacts sur les souffrances et sur les besoins rencontrés à la suite de la médiatisation du crime.

Thèmes à aborder :

- a) **Sociodémographiques:** brève description du crime; comment vous avez appris la nouvelle ; votre relation avec le contrevenant; votre âge, région géographique (urbain ou rural), etc
- b) **Sphère personnelle (vous) après l'infraction:** Comment ça s'est passé pour vous? Décrire votre réaction par rapport au crime. Comment vous vous êtes senti. Comment vous êtes-vous senti par rapport aux autres (par exemple la gêne, la honte)
Est-ce que vous vous êtes senti "victime". Se sentent-ils responsables du délit?
- c) **Communauté-sphère sociale:** Décrivez vos rapports avec les autres après le crime? Comment est-ce que les autres ont réagi? Les autres membres de votre famille? Vos amis? Vos voisins? Vos collègues? Les médias? Est-ce qu'ils vous ont regardé autrement après le délit? Comment?
- d) **Stigmatisation :** Votre entourage était-il au courant de votre situation (si non, pourquoi vous ne leur avez pas dit)? Si oui, comment est-ce que vous vous êtes senti par rapport aux autres (par exemple, senti jugé ou discriminé; perte de vie privée)? Pouvez-vous m'en parler. Est-ce qu'ils ont essayé de convaincre qu'ils sont victimes ou ils ont accepté l'étiquette?

- e) **Les médias:** Quelles réactions dans les médias sociaux face au crime (Facebook, etc). Vie privée, souffrance, besoins? Vos rapports avec les médias? Les gens ou les médias leur ont-ils attribué une responsabilité? Comment?
- f) **L'aide aux proches :** avez-vous fait appel à des services d'aide ou des groupes de soutien? Si non pourquoi? Avez-vous fait appel à des amis, familles, collègues pour trouver du soutien? SI non, pourquoi? Qu'est-ce qui vous a aidé (toutes formes d'interventions institutionnelles, sociales, réparatrices, aide formelle, informelle, etc.)?
- g) **Opinion et recommandation générale sur la situation**

Annexe 4- Fiche Signalétique

Fiche signalétique

Entretien no :

Date et lieu :

Durée :

Renseignements personnels

- a) Nom du répondant :
- b) Sexe : F M
- c) Pseudonyme :
- d) Âge :
- e) Statut marital :
- f) Lieu d'origine :
- g) Lieu d'habitation actuel :
- h) Emploi :

Autres renseignements

- a) Brève description de l'évènement, date et lieu :
- b) Lien avec l'auteur du délit :
- c) Arrestation, s'il y a lieu :
- d) Poursuite judiciaire, s'il y a lieu :
- e) Condamnation, s'il y a lieu :
- f) Médiatisation du crime :
- g) Recours à des services ou des groupes d'aide spécialisée? Ex. CAVAC, Thérapies, ect. (type, année, durée) :

Commentaires :